

La réforme du collège pour la rentrée 2016

Analyse réalisée par l'APEL Stanislas – janvier 2016

Nous avons été surpris par la rapidité du soutien affiché par l'APEL nationale au projet de réforme du collège (cf. communiqué du 11 mars 2015 en annexe, le jour-même de sa présentation), sans concertation avec les représentants des instances locales des APEL, et sans que soit pris le temps d'une étude approfondie des conséquences pratiques de cette proposition de réforme, à l'inverse de nombreuses autres associations concernées.

Alors même que cette position, et la façon dont elle avait été prise, avaient soulevé de nombreuses interrogations, devenues pour un certain nombre des tentations de rupture, il semblerait que le même processus ait été à nouveau mis en œuvre avec le vote positif des représentants de l'APEL au CSE sur la réforme des programmes le 9 octobre 2015 (*).

Dans ces conditions, nous souhaitons que puisse être ouverte une discussion sur le fond avec la direction de l'APEL nationale, afin que

- soit revue la position exprimée en mars dernier, à la lumière des analyses qui ont pu être menées sur la base des décrets et des contributions de multiples professionnels
- soit modifié le mode de décision et de consultation au sein des structures de représentation de l'APEL nationale, s'agissant de sujets aussi engageants
- soit clairement manifestée, dans le journal de l'APEL puis lors du congrès de juin 2016, la volonté de reconstruire la confiance avec les milliers de parents qui se sont sentis mal représentés et ignorés ces derniers mois

Rappelons que l'APEL est la seule association de parents de l'enseignement catholique, et qu'avec ses 900 000 familles adhérentes elle pèse bien plus que les deux principales associations de parents de l'enseignement public (FCPE – ca. 310 000 adhérents, et PEEP – ca. 200 000 adhérents).

Bien que cette réforme du collège soit décidée, plusieurs de ses modalités de mise en œuvre ne sont pas arrêtées (en rendant d'ailleurs l'application encore plus complexe). Il est donc encore temps de faire entendre une voix forte, et la façon dont l'APEL nationale gèrera la réponse à ces attentes ne pourra que peser significativement lors des prochaines élections des différentes instances locales et nationales (congrès 2016 ?).

(*) <http://www.vousnousils.fr/2015/10/08/les-nouveaux-programmes-scolaires-rejetes-par-la-communaute-educative-576808>

« Ces textes ont recueilli 18 voix pour, 21 contre et 12 abstentions à l'issue d'un Conseil supérieur de l'éducation (CSE) qui leur était consacré mercredi et jeudi, a indiqué le ministère, précisant qu'étaient représentés 51 membres sur 97 au moment du vote. »

*Ont notamment voté contre les syndicats d'enseignants SNES-FSU, FO, SNEP, CGT et SNALC. Les syndicats SE-Unsa, Sgen-CFDT, SNIA-IPR, SNPDEN ainsi que les fédérations de parents d'élèves **PEEP et APEL (privé) ont voté pour** tandis que le SNUipp-FSU, la fédération de parents FCPE et les organisations d'étudiants Unef et Fage se sont abstenus. »*

3 membres pour l'APEL :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Organismes/47/4/Formation_pleniere_V4_499474.pdf

1	Les Enseignements Complémentaires : EPI et AP	3
1.1	Introduction aux EPI et aux AP	3
1.2	Analyse détaillée des EPI et les AP	3
1.3	EPI et AP – éléments complémentaires	5
1.4	EPI et AP - conclusion	6
2	De nouveaux horaires d'enseignement	7
2.1	Une tendance à l'allègement et à l'indifférenciation	7
2.2	Quelques changements par discipline et par niveau	7
2.3	L'impact du prélèvement horaire des EPI	8
3	L'enseignement des langues dans la réforme du collège	9
3.1	Synthèse des modifications visant l'enseignement des langues	9
3.2	L'enseignement des langues : éléments complémentaires	10
3.3	La refonte des options	11
4	La modification des programmes	11
4.1	Introduction	11
4.2	Structure et genèse des nouveaux programmes	12
4.3	Les nouveaux programmes en cinq questions	13
5	Le moteur de la réforme du collège	15
5.1	Des motivations idéologiques claires	15
5.2	Éléments complémentaires	16
6	Notre compréhension de la position de l'APEL	17
7	Annexes	19
7.1	Communiqué de l'APEL du 11 mars 2015	19
7.2	Position de l'APEL (site internet)	19
7.3	Position des Associations Familiales Catholiques (mai 2015)	20
7.4	Sources internet du détail de la réforme et exemples d'EPI	22
7.5	Déclaration de l'Académie française - Pour une vraie égalité des chances	24
7.6	Appel de l'Association des Professeurs de Lettres	26
7.7	Conférence des associations de professeurs spécialistes	26
7.8	Syndicats des professeurs – appel à la grève du 26 janvier 2016	28
7.9	Communiqué de la PEEP du 14 avril 2015	30
7.10	Revue des programmes de français	30
7.11	Revue des programmes d'histoire-géographie	33
7.12	Revue des programmes de mathématiques	35
7.13	Revue des programmes de sciences de la vie et de la terre	37

1 Les Enseignements Complémentaires : EPI et AP

1.1 Introduction aux EPI et aux AP

Le premier bloc de la réforme vise les Enseignements Complémentaires dont on comprend qu'on ne puisse qu'y adhérer après une lecture rapide de leur objectif affiché : « *améliorer la façon de transmettre pour les professeurs et d'apprendre pour les élèves, en donnant aux équipes une marge de manœuvre de 20 % du temps d'enseignement, dans le respect des horaires disciplinaires* ».

L'ensemble des « Enseignements complémentaires » porte sur 4h à partir de la 5^{ème}; ces 4h ne font pas l'objet d'heures additionnelles, mais seront prélevées sur le temps d'enseignement des disciplines, en fonction des modules organisés et proposés, en se décomposant en

- d'une part les Accompagnements personnalisés (AP), pour 1 à 2h (sauf en 6^{ème}, où ces 4h sont réduites à 3h mais qu'en AP)
- d'autre part les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI), pour 2h à 3h

Il leur est assigné un objectif clair : modifier la façon d'apprendre afin d'être « *en rapport avec les formes simples et coopératives d'accès aux savoirs de notre société* »... En effet, à partir du constat que le collège dans sa forme actuelle ne permet pas aux élèves d'apprendre (puisque au contraire trop souvent « *il suscite l'ennui* »), la réforme vise vraiment les méthodes d'apprentissages afin que les EPI permettent de « *mieux apprendre pour mieux réussir* ».

Mais si ce sont les méthodes qui ne sont pas bonnes, alors ce n'est pas en en modifiant 20% que l'on va améliorer les choses : il faudrait une réflexion plus large sur la façon dont sont enseignés les 80% qui restent ! Et au lieu de les imposer, ne faudrait-il pas en réalité laisser les professeurs plus libres de leurs méthodes, mais comptables de leurs résultats à travers ceux de leurs élèves ?

A l'inverse comment s'assurer que ces « nouvelles méthodes » déroulées dans les EPI seront vraiment pertinentes, alors même que

- les enseignants, premiers concernés par leur mise en œuvre, n'ont été ni consultés ni associés à leur définition, étude, cadrage
- les nombreuses formes qui ont précédé ce nouvel acronyme (Itinéraires De Découverte pour les dernières, mis en place par J. Lang en 2001, mais avant les « 10% » de Joseph Fontanet en 1973, ou les « parcours diversifiés » de S. Royal en 1998) - qui n'a donc rien de révolutionnaire - n'ont pas fait l'objet de rapport récent, public et de fond, et ont vite montré leurs limites, devenant des cours d'approfondissement et de soutien dans une grande partie des cas, pour répondre aux vrais besoins
- l'interdisciplinarité réelle supposerait au préalable des fondations solides acquises dans chacune des disciplines (dont le constat partagé est que cela n'est pas le cas au collège, et encore moins dès la 5^{ème}) et nombre de professeurs font déjà des liens entre les disciplines au fur et à mesure que s'enrichit le contenu des apprentissages
- les professeurs n'ont ni attendu ni eu besoin de ces « parcours » pour favoriser l'expression orale ou le travail en projet et équipe au sein même de leur matière (qui n'a pas préparé d'exposé en petit groupe !)

1.2 Analyse détaillée des EPI et les AP

Dans le détail, il est donc important de bien saisir les caractéristiques principales de ces « Enseignements complémentaires » qui, sans être nouveaux dans leur principe, vont au contraire donner une ampleur considérable à ce qui était déjà en partie réalisé pour des résultats ni évalués ni évidents (cf. IDD).

S'agissant des Accompagnements Personnalisés, ils semblent rigidifier des dispositifs existants plus souples (2h en 6^{ème} et, pour le collège, temps d'accompagnement éducatif pour les volontaires). De plus on voit mal comment ils pourront être « personnalisés » compte-tenu:

- des ressources que cela nécessite, même si certains collèges pourront utiliser une partie de la marge horaire des professeurs pour faire des demi-classes
 - o les 4000 postes annoncés ne correspondent qu'à une heure hebdomadaire en demi-classe en plus ($4000 \times 18h \times 36 \text{ semaines} = 2,6M \text{ heures}$ par an pour 3M élèves/ $15 = 200\,000$ demi-classes), et le recrutement est déjà difficile
 - o le décret du 2/7/15 prévoit du coup le renfort d'autres personnels non-enseignants dans le cadre des horaires affectés à l'enseignement des disciplines, puisque « les professeurs documentalistes ainsi que des conseillers principaux d'éducation (...) participent à leur mise en œuvre »
- d'un objectif égalitariste : que « *tous les élèves bénéficieront du même nombre d'heures d'accompagnement personnalisé* » venant nier ici les besoins différents de chacun

S'agissant des EPI, ils sont probablement l'élément entraînant le plus de modification par l'impact horaire et les besoins de coordination particulièrement complexes requis chez les enseignants en premier lieu, mais aussi dans l'organisation du collège.

En effet, la mise en place des EPI au sein d'un même collège devra prendre en compte les différentes contraintes suivantes :

- 8 thèmes sont au programme du cycle 5^{ème} – 3^{ème}, avec obligation pour les collégiens de faire 2 EPI par an, à chaque fois différents (obligation donc de traiter 6 des thèmes parmi les 8 pendant le collège)
 - o développement durable ; sciences et société ; corps, santé et sécurité ; information, communication, citoyenneté ; culture et création artistiques ; monde économique et professionnel ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures régionales et étrangères – **cf. exemples concrets en annexe**
- il sera extrêmement difficile pour un même collège de permettre à chaque enfant de traiter 6 des 8 thèmes avec une forme de liberté de choix telle qu'elle est sous entendue, la coordination de cet impératif et des moyens d'organisation pouvant vite conduire à un programme relativement figé
- pour les mêmes raisons, il sera difficile d'envisager des EPI mêlant des groupes de différentes classes, même si les EPI impliquant entre autres matières une LV2 devront bien y faire face
- de même, en dépit de l'objectif d'un travail en mode projet et équipe, on voit mal des EPI ne concerner qu'un petit groupe dans la classe sauf à démultiplier les usages de la marge horaire par ailleurs sollicitée pour les AP, les TP, les groupes de langue, etc...
- le passage d'un collège à un autre nécessitera de s'assurer pour un enfant que les thèmes qui lui restent à couvrir le seront bien ailleurs, et dans le niveau qu'il intégrera
- le temps aussi limité que nécessaire aux collèges et aux enseignants pour préparer une année et une organisation qui devra être pérenne sur un cycle laisse présager d'une inégalité profonde des établissements dans leur capacité à faire face à ces nouveaux impératifs

Au-delà de la complexité organisationnelle pour des enseignants absolument pas formés à ces nouveaux modes de fonctionnement et d'enseignement, on peut aussi s'interroger sur la pertinence d'un mode de travail et de fonctionnement qui, après la seule année de 6^{ème} en guise de transition, veut faire basculer les enfants du primaire à des modes de fonctionnement et d'apprentissage présentés comme ceux de la vie en entreprise ! Si ceux-ci peuvent être développés et adaptés à l'université voire au lycée, le préalable est d'une part l'assimilation du contenu par discipline, et d'autre part la capacité à assimiler, organiser, et structurer l'information transmise.

Est-il en effet pertinent de prendre le risque que les élèves se dispersent alors que tant d'entre eux sont loin de maîtriser les fondamentaux nécessaires ? Alors que les élèves en difficulté auraient besoin de cours plus structurés et centrés sur ces fondamentaux, en petits groupes, ils vont se retrouver sur des projets pouvant facilement osciller entre un intellectualisme hors de portée pour la majorité, ou une superficialité vite ludique, venant vaincre l'ennui que le ministre se désole de constater chez les collégiens...

Enfin, l'autonomie mise en avant à travers ces nouveaux modules semble en réalité bien encadrée dans des méthodes et des contenus fixés par décrets (8 parcours EPI figés avec une obligation d'en traiter 6 au collège) qui n'ont fait l'objet d'aucune étude préalable de terrain, ni de concertation des enseignants qui sont les principaux intéressés. Ce sont eux en effet qui vont devoir préparer et mettre en œuvre des organisations particulièrement complexes à articuler en face de multiples contraintes.

« Je ne comprends pas l'incohérence complète entre le diagnostic de départ et la réponse qui lui est apportée. La Ministre constate la faible maîtrise des savoirs fondamentaux, et crée des activités interdisciplinaires qui remplacent des heures de cours, comme si les savoirs étaient déjà acquis ! Le soutien apporté à cette réforme ignore l'avis très critique de la grande majorité des enseignants. Au lieu de les écouter, eux qui chaque jour font face sur le terrain aux difficultés de leurs élèves, on les accuse d'être simplement incapables d'évoluer. Mais c'est plutôt les partisans de ces illusions complètement datées qui semblent refuser de repartir des réalités ! » FX Bellamy

Pour conclure, un point concerne particulièrement Stanislas, avec l'application de ces EPI aux classes de Segpa, dont on connaît le parcours déjà différencié, et le besoin accru de se concentrer sur les fondamentaux, en les alternant dès la 4^{ème} avec des temps concrets d'apprentissages professionnels. On a du mal à voir ce que les EPI vont pouvoir apporter, mais on voit bien les temps nécessaires d'enseignement qui vont manquer ! De plus, il semblerait que ce projet envisage une évolution de la 6^{ème} Segpa, mêlant des pré-orientations non définitives et des temps d'inclusion justement jugés peu appropriés, et que l'on voit mal articulés entre ceux des classes Ulis, et les contraintes de taille et de rythme des 6^{ème} ordinaires...

1.3 EPI et AP – éléments complémentaires

Rappel sur les IDD, mis en place au collège à la rentrée 2002 : *« organisés à raison de deux heures hebdomadaires inscrites dans l'emploi du temps de la classe, en vue de permettre aux élèves de s'investir dans des projets interdisciplinaires et de travailler de façon autonome individuellement ou en groupe. Portant sur au moins deux disciplines, ils donnent lieu à la réalisation d'une production individuelle ou collective. »* (circulaire 2002-160 du 2 avril 2002).

On retrouve les principes d'interdisciplinarité et de démarche de projet qui ont inspiré la conception des EPI, mais aucun bilan n'a été fait de ces modules qui se retrouvent pourtant considérablement renforcés du fait des points suivants :

- doublement des horaires, qui ne sont plus spécifiques / identifiés à des matières
- généralisation du dispositif à une classe de plus avec la 3^{ème}
- encadrement strict des thèmes (8 dont 6 à couvrir par élèves)
- évaluation au brevet des collèges

Commentaire des Associations Familiales Catholiques

« Le but des EPI est de favoriser un décloisonnement des disciplines. L'un des bénéficiaires pourra être une plus grande autonomie et donc plus forte implication des professeurs concernés. L'un des risques sera dans l'insuffisance, ou la vacuité, des projets, voire de tomber dans de l'occupationnel, au détriment de l'acquisition des savoirs fondamentaux »

Commentaire de l'Académie Française (11 juin 2015) :

« Comment les élèves pourraient-ils construire par eux-mêmes un savoir à partir des approches transversales et plurielles, caractéristiques de ce type d'enseignement, s'ils ne disposent pas de la formation élémentaire, reposant sur des bases solides dans les disciplines fondamentales, qui fait aujourd'hui défaut à un trop grand nombre d'entre eux au sortir du primaire ? À trop privilégier la transversalité, on risque de favoriser une dispersion des savoirs, une fragmentation des contenus préjudiciable aux élèves en difficulté, et de retarder la consolidation des acquis de base, qui ne peut être obtenue que par la transmission de savoirs objectifs et mesurables. »

Quelques citations :

« Les enseignements interdisciplinaires au collège ne nous ont jamais rien apporté, si ce n'est un vague sentiment de désordre plutôt bon à prendre quand on a 13 ans. ».

« S'il est bon de rendre le savoir ludique pour éveiller l'intérêt et la curiosité de l'enfant, faire de l'école un vaste centre aéré et de l'enseignant un moniteur de colonie de vacances n'est certainement pas le meilleur moyen de lutter contre l'échec scolaire. C'est en revanche le moyen le plus certain de l'étendre à tous. »

« Aujourd'hui, nous ne voyons dans la transmission que la coercition qu'elle constituerait pour l'enfant. Si les élèves s'ennuient en classe, pensons-nous, il faut leur proposer des activités par lesquelles ils produiront par eux-mêmes leurs propres savoirs. Je crois qu'il s'agit là d'une aberration »

« Les enfants s'ennuient parce que leur curiosité intellectuelle ne trouve plus d'objet dans des cours vidés de leur contenu »

1.4 EPI et AP - conclusion

Au-delà de la valeur indéniable qu'ont les grands principes affichés et incontestables du développement de l'esprit d'équipe et de projet ou de la connexion entre les matières et les apprentissages, nous retenons trois travers principaux qui semblent fausser les objectifs visés

- Le leurre de l'autonomie, dont l'exercice est en réalité limité par un cadre particulièrement contraignant dans son contenu et sa mise en œuvre, du fait de l'impératif de traiter 6 sujets différents sur les 3 années du collège parmi les 8 thèmes imposés
- Le déni de réalité, par l'absence de bilan de l'existant qui aurait pu servir de base, l'absence de concertation avec ceux qui vont mettre en place les EPI (la consultation via le site de l'éducation nationale a été lancée le 11/5/15, et le décret promulguant la réforme le 20/5/15 !), et une réforme d'un coup sur les 4 années de collège, sans la progressivité par niveau nécessaire à la mise en œuvre de tels chamboulements
- L'affaiblissement de la transmission, au bénéfice de « l'appropriation » des savoirs par les élèves et au détriment des horaires d'enseignements par discipline ainsi réduits

Développer la prise de parole ou le travail en équipe sur des projets fait partie depuis longtemps des méthodes d'enseignement, qui peuvent tout à fait être renforcées sans rentrer dans une telle complexité qui risque vite de s'avérer contreproductive. Mais on pourrait retrouver aussi dans le renforcement imposé de l'interdisciplinarité une autre tendance visant à casser la transmission par discipline, voire à la remplacer à terme par un enseignant multidisciplinaire (déjà illustré par le regroupement en 6^{ème} des SVT, de la physique-chimie, et de la technologie).

2 De nouveaux horaires d'enseignement

2.1 Une tendance à l'allègement et à l'indifférenciation

Les EPI ont un premier impact direct, puisqu'une partie des heures affectées aux disciplines devra être enseignée sous la forme de projets ou d'accompagnement des élèves. Mais ces projets et accompagnements seront prélevés sur les heures des disciplines au lieu de s'y ajouter, avec des possibilités de piocher de façon indifférenciée dans les horaires propres aux matières pour remplir les EPI (contrairement aux IDD identifiés et ajoutés dans la grille horaire actuelle).

De plus, au-delà de ce premier impact significatif, le volume horaire consacré à l'apprentissage des disciplines est directement affecté et réduit :

- S'il reste facialement inchangé en 6^{ème} (en dehors de l'ajout d'une heure de SVT prise sur le volume de la 3^{ème}), il y a en réalité perte des 2h hebdomadaires d'accompagnement personnalisé qui s'ajoutaient et sont maintenant incluses dans le total disciplinaire soit une baisse de 27h à 25h (à disciplines constantes, donc sans considérer l'ajout d'une heure de SVT avec la réforme)
- La 5^{ème} voit elle son total horaire diminuer de 10%, de 25,5h (y compris 2h d'IDD mais sans les 2h de latin, qui deviennent une heure optionnelle avec la réforme) à 23,5h à disciplines constantes (ie. sans prendre en compte l'ajout de la LV2 avec 2h30)
- C'est pire en 4^{ème} et 3^{ème}, avec un passage de 28,5h (ce total ne comprenant plus en 3^{ème} de temps non-disciplinaire dédié aux IDD) à 26h dont 4h d'EPI/AP à prélever.

On retrouve d'ailleurs une obsession de l'égalitarisme caricaturée dans la mise à un volume strictement identique des heures hebdomadaires de chacun des 4 niveaux, à 26h qui ne pourront être dépassées (sauf pour les compléments de latin), alors même que l'on pouvait tout à fait comprendre une progressivité avec l'âge.

2.2 Quelques changements par discipline et par niveau

(extrait de www.reformeducollege.fr)

Ce tableau présente côte à côte la grille actuelle et celle du projet de réforme du collège.

	HORAIRE ELEVES ACTUELS				HORAIRE ELEVES REFORME				
	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	
Français	5h	4h	4h	4h30	4h30	4h30	4h30	4h	Français
Maths	4h	3h30	3h30	4h	4h30	3h30	3h30	3h30	Maths
LV1	4h	3h	3h	3h	4h	3h	3h	3h	LV1 -Anglais
LV2			3h	3h		2h30	2h30	2h30	LV2
Hist. Géo. EC	3h	3h	3h	3h30	3h	3h	3h	3h30	Hist. Géo. EMC
SVT	1h30	1h30	1h30	1h30		1h30	1h30	1h30	SVT
Techno	1h30	1h30	1h30	2h	4h	1h30	1h30	1h30	Techno
SPC		1h30	1h30	2h		1h30	1h30	1h30	SPC
Arts Plastiques	1h	1h	1h	1h	1h	1h	1h	1h	Arts Plastiques*
Musique	1h	1h	1h	1h	1h	1h	1h	1h	Musique*
EPS	4h	3h	3h	3h	4h	3h	3h	3h	EPS
TOTAL / colonne	25h	23h	26h	28h30	26h	26h	26h	26h	TOTAL / colonne

En 5^{ème} et 4^{ème} s'ajoutent 2,5h (0,5h à répartir par le collège+ 2h d'IDD à affecter en math, français, LV1) et en 6^{ème} 2h d'accompagnement personnalisé

Le total par colonne en bas du tableau n'est qu'indicatif pour la partie du tableau correspondant à la réforme du collège, compte tenu que 3h (en 6^{ème}) ou 4h (5^{ème} - 3^{ème}) sont réaffectées vers l'accompagnement et les projets

L'un dans l'autre, la réforme du collège correspond à une perte cumulée de 162H sur les 4 années du collège, soit 6 semaines de classe entre l'entrée en 6^e et la fin de la 3^e.

Cette perte s'applique pour tous les élèves, hors toute option, et concerne toutes les disciplines investies dans l'accompagnement (en 6^e) et les projets (en 5^e, 4^e et 3^e) : c'est-à-dire toutes les disciplines, avec une part probablement supérieure pour Français, Maths et Hist.-Géo

- dès la 5^e une seconde langue vivante (LV2), en passant de 3h par semaine actuellement en 4^e et 3^e à 2h30 par semaine dès la 5^e.
- dès la 6^e les Sciences Physiques et la Chimie (SPC) dans un enseignement globalisé avec les Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) et la Technologie (Techno). SPC, SVT et Techno se partageront 4h par semaine, la répartition entre les 3 disciplines étant laissée à la convenance de chaque équipe. Sur les autres niveaux, les horaires de Sciences diminuent en 3^e, avec non plus 2h mais seulement 1h30 par semaine en SPC ainsi qu'en Techno.
- l'Anglais devient la première LV1 pour tous (sauf sur les secteurs où une autre langue est déjà présente en primaire). Or 93% des élèves étudient l'anglais en primaire : très peu de collèves pourront donc continuer de proposer un enseignement « bilangue ».
- quelques horaires sont modulés entre les niveaux : en Mathématiques une demi-heure est basculée du niveau 3^e (cycle 4) vers le niveau 6^e (cycle 3) ; en Français les élèves auront une demi-heure en moins en 6^e et en 3^e, mais une demi-heure en plus en 5^e et en 4^e (soit une bascule d'une demi-heure depuis le cycle 3 vers le cycle 4). Sur un plan pratique, ces modulations augmentent considérablement le nombre d'horaires avec "demi-heure" : actuellement 14 occurrences sur tout le cursus, 20 avec la Réforme du collège sans compter les 4h de sciences globalisées entre 3 disciplines en 6^e. L'élaboration des emplois du temps en sera fortement compliquée, et les élèves auront un EDT encore plus variable entre les semaines A et B.
- un enseignement par semestre de la Musique ou des Arts Plastiques est autorisé. Il pourra donc y avoir à l'emploi du temps 2h de Musique et pas d'Arts Plastiques au 1^{er} semestre, et inversement pas de Musique mais 2h d'Arts Plastiques au 2nd semestre.
- des emplois du temps allégés : avec la réforme du collège tous les niveaux auront 26h de cours par semaine.
- l'organisation par cycles du primaire et l'intégration de la 6^e dans le cycle 3 : la classe de 6^e sera regroupée avec les dernières années du primaire CM1/CM2, et les autres niveaux du collège formeront le cycle 4 (5^e, 4^e et 3^e). Et à l'intérieur du cycle 4, les textes prévoient que les horaires puissent être globalisés et répartis entre les années à la convenance des équipes, dans le respect du total dû à chaque discipline pour la durée du cycle, en appliquant la même répartition du volume horaire pour tous les élèves d'un même niveau et à condition que toutes les disciplines soient enseignées chaque année.

2.3 L'impact du prélèvement horaire des EPI

(extrait de www.reformeducollege.fr)

Actuellement, en plus des heures mentionnées dans la Grille Horaire, les élèves bénéficient chaque semaine : en 6^e de 2h d'Accompagnement Personnalisé (AP) ; en 5^e et 4^e de 2h pour des projets (itinéraires de découvertes, IDD). Une grande partie de ces heures renforcent les horaires de Français et de Maths (sous la forme « projet » initialement prévue, ou car localement le choix a été fait d'utiliser ces heures pour augmenter les horaires de Français et de Maths).

La Réforme du collège supprime ces heures, et à la place fixe un volant d'heures dédié aux « nouvelles modalités d'enseignement » (ce qui est nouveau c'est d'imposer ces pratiques, déjà présentes pour qui souhaite s'en saisir) : 3h semaine en 6^e, et 4h semaine à partir de la 5^e, obligatoires pour tous. Ces heures représentent respectivement 11% et 15 % de l'EDT.

	HORAIRE ELEVES ACTUELS				HORAIRE ELEVES PROJET				
	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	
TOTAL / colonne (Tab.1)	25h	23h	26h	28h30	26h	26h	26h	26h	TOTAL / colonne (Tab.1)
<i>répartition</i>									<i>répartition</i>
Heures disciplines	25h	23h	26h	28h30	23h	22h	22h	22h	Heures restant aux disciplines
<i>Accompagnement Perso.</i>	2h				3h				<i>Accompagnement Perso.</i>
<i>Itinéraire de Découv.</i>		2h	2h			4h	4h	4h	<i>AP et Ens. Pratiques Interdisc.</i>
TOTAL	27h	25h	28h	28h30	26h	26h	26h	26h	TOTAL

Tableau 2 : Répartition des heures d'enseignement entre disciplines et accompagnement ou projets, de la 6^e à la 3^e

Pour conclure sur ce point :

- Les heures allouées à l'AP et aux projets ne seront plus ajoutées mais uniquement réaffectées à l'intérieur de la grille horaire. L'article 3 du projet d'Arrêté précise que toutes les disciplines devront contribuer à ces heures d'accompagnement & projets, et l'article 2 du projet de Décret laisse à chaque établissement le soin de répartir les contributions.
- en classe de 6e sur les 26h annoncées par la Grille Horaire, il y aura 3h d'AP obligatoires pour tous les élèves, et il restera non pas 26 mais seulement 23h pour les différentes disciplines.
- à partir de la 5e, les élèves auront 1 à 2h d'AP, et 3 à 2h d'EPI, obligatoires pour tous, pour un total fixé à 4h par semaine et mis en place par la contribution des différentes disciplines. Les 26h par semaine annoncées par la Grille Horaire se répartiront en 22h pour les disciplines et 4h pour les « nouveaux enseignements ».
- l'accompagnement et les projets actuels perdent donc 216H sur les 4 années du collège (2h par semaine de la 6^e à la 4^e d'AP ou IDD soit 6h *36 semaines) puisque désormais l'AP et les projets (EPI) sont faits sur des heures accordées aux disciplines.
- Cela n'est pas visible sur la Grille Horaire, mais une grande partie de ces 216H actuelles renforcent les horaires de Français ou de Maths dans de nombreux collèges. Malgré l'annonce d'un renforcement des fondamentaux, on constate que ni les horaires de Français ni ceux de Mathématiques ne sont augmentés, et qu'ils seront en fait diminués pour beaucoup.

3 L'enseignement des langues dans la réforme du collège

3.1 Synthèse des modifications visant l'enseignement des langues

Celui-ci est modifié pour des raisons et dans des formes diverses, mais peut se résumer à

- la relégation du latin (ainsi que du grec et des langues régionales) à un enseignement annexe, ne faisant plus l'objet d'une discipline à part entière et d'option identifiée, mais de « compléments » qui viendront amputer d'autant la marge horaire professeurs des collèges (volant d'heures dont dispose les collèges pour permettre la mise en place de petits groupes et dédoublements pour les LV, travaux pratiques, etc...). Ces options réunissaient chaque année plus de 200 000 collégiens par niveau
- l'augmentation de 25% du volume horaire collège consacré à la LV2, réparti sur 3 ans au lieu de 2, mais sans modification de l'exigence du niveau à atteindre à la fin du collège
- la suppression des différentes options sur les langues (bilangue, classe euro, etc...) alors qu'elles offraient à ceux des enfants et des familles qui le désiraient un renforcement spécifique dans des langues choisies

La suppression de ces options concerne en effet des proportions particulièrement significatives d'élèves, dont aucune remontée de terrain n'a jamais exprimé que ces options ne leur étaient pas bénéfiques ou souhaitées (10% en classe euro, 15% en classe bilangue, 20% en latin) ! Le rapport fait à ce sujet au ministère (décembre 2014) démontrerait même presque le contraire... (<http://www.reformeducollege.fr/textes-officiels/rapport-euro-bi-langue>)

Enfin, une des vraies raisons de ces suppressions ressort dans la circulaire d'application de cette réforme, puisqu'elle précise s'agissant des « compléments » mis en œuvre pour l'enseignement du latin : « *Les élèves qui bénéficient d'un enseignement de complément doivent être répartis dans plusieurs classes, afin d'éviter la constitution de filières sur la base de ce choix.* » et s'agissant des enfants bénéficiant d'une dérogation pour les langues autres que l'anglais apprises au primaire : « *Les élèves doivent être répartis sur plusieurs classes pour éviter toute constitution de filière.* ». On est donc bien dans une lutte contre tout risque de création de ce qui pourrait ressembler à des regroupements d'élèves partageant le même intérêt mais pouvant avoir un niveau homogène...

3.2 L'enseignement des langues : éléments complémentaires

(*extrait de www.reformeducollege.fr*)

L'enseignement du Latin et du Grec est actuellement dans les grilles horaires à hauteur de :

- en 5e : Latin 2 heures
- en 4e : Latin 3 heures
- en 3e : Latin 3 heures et/ou Grec 3 heures

Ces enseignements sont facultatifs : seuls les élèves volontaires s'y inscrivent. Mais ils ne sont pas réservés à quelques élèves triés sur le volet : ils sont ouverts à tous les élèves qui le souhaitent et il n'y a pas de sélection. Ce ne sont donc pas des options élitistes. Les effectifs sont en constante progression, en particulier dans des académies "sensibles" comme celle de Créteil.

Avec la réforme, il n'y aura plus d'horaire dédié ni de programme : le principe même d'option "en plus" disparaît dans la réforme du Collège 2016, ces enseignements ont disparu comme disciplines à part entière.

Les projets de programme ne comportent plus de rubrique dédiée aux Langues Anciennes : en pratique, les options Latin et Grec disparaissent. A leur place un EPI voit le jour, auquel peut s'ajouter localement un "Enseignement de complément".

De ce fait, le Latin, ou le Grec, devrait en théorie :

- être enseigné conjointement à une autre discipline, et non plus seul,
- prendre son temps d'enseignement sur une autre discipline que lui, puisqu'il n'a pas d'horaire propre, et donc contribuer à construire et approfondir les savoirs d'une autre discipline

Mais en pratique, cet EPI ne permettra pas d'enseigner les Langues et Cultures de l'Antiquité. A côté de l'EPI "Langues et Cultures de l'Antiquité", l'article 7 de l'Arrêté prévoit donc pour les établissements la possibilité de mettre en place un enseignement de complément pour "proposer, pour les élèves volontaires, un enseignement de complément aux EPI, qui porte sur un enseignement de langues et cultures de l'antiquité ou sur un enseignement de langue et culture régionales. Cet enseignement peut être suivi au cours des trois années du cycle 4, dans la limite d'une heure hebdomadaire en classe de cinquième et de deux heures hebdomadaires pour les classes de quatrième et de troisième."

Ces heures devront en être prises sur la "marge heures professeur", cette enveloppe donnée en plus de la dotation horaire pour assurer les enseignements obligatoires, afin de « favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants. »

Cette marge n'est pas élastique : il faudra donc choisir localement, dans chaque établissement, entre mettre en place l'enseignement de complément, ou faire de plus petits groupes en AP, des groupes de TP en sciences, et de la co-animation.

Dans ces conditions, il semble très douteux que les conseils pédagogiques choisissent de mettre en place cet enseignement, surtout dans les établissements difficiles, où ces petits groupes sont indispensables. Il en résultera inmanquablement un accroissement des inégalités entre établissements favorisés et établissements de zones difficiles.

3.3 La refonte des options

(extrait de www.reformeducollege.fr)

- l'option Euro disparaît. (Elle concerne aujourd'hui 10.6% des élèves)
- les options Découverte Professionnelle (DP3 et DP6) disparaissent. (2008 12% des élèves de 3^e suivaient une option DP3)
- l'option Bilangue ne s'appliquera plus qu'à certains secteurs, pour les élèves ayant étudié en primaire une autre langue que l'Anglais (Actuellement, ce sont 15.9% des élèves qui suivent une section bilangue en 6^e)
- les options Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) et Langue Régionale (LCR) sont fortement modifiées morcelées entre EPI et complément
 - à la rentrée 2013, 20.1% des élèves ont choisi l'option Latin, et 2.2% des élèves de 3^e ont choisi l'option Grec)
- les enseignements de complément ne seront pas cumulables, comme le Latin et le Grec peuvent l'être actuellement en 3^{ème}

Les pertes horaires de la Grille Horaire sont très amplifiées par la refonte des options ; ainsi en ajoutant l'impact horaire de la réforme du collège sur les autres disciplines:

- Un élève bilangue perdra au total 270H d'enseignement cumulé (presque 10 semaines de cours) pour les 4 années de son cursus au collège dans l'hypothèse où il pourrait bénéficier d'une 6^{ème} bilangue,
- Un élève latiniste perdra 270H d'enseignement cumulé pour les 4 années dans l'hypothèse où il serait en mesure de suivre un enseignement de complément en Latin dans le cadre de la réforme du collège (-7h30 en base hebdomadaire). Sinon ce sera 450H d'enseignement de perdues pour lui.
- Un élève suivant une option langue régionale perdra 198H d'enseignement cumulé pour les 4 années (5h30 en base hebdomadaire) dans l'hypothèse où il serait en mesure de suivre un enseignement de complément en langue régionale dans le cadre de la réforme du collège. Sinon ce serait 378H d'enseignement de perdues pour lui.
- Un élève suivant une option DP3 en 3^{ème} perdra 270H d'enseignement cumulé, soit presque 10 semaines de classe la 6^{ème} et la fin de sa 3^{ème} (-7h30 en base hebdomadaire).

En tout état de cause, le budget d'heure (en particulier la fameuse marge horaire des professeurs) de la réforme 2016 ne permet pas de tout faire, et il faudra faire des choix difficiles entre la proposition de compléments en latin ou alors celle de groupes à effectifs réduits (demi-classe en LV ou TP de sciences).

4 La modification des programmes

4.1 Introduction

Si la modification des programmes n'est pas directement du ressort du ministère, elle fait partie intégrante de la réforme comme l'a rappelé le ministre « *avec cette réforme qui pour la première fois concerne simultanément les programmes et les méthodes d'apprentissages* ».

Vouloir en déconnecter l'analyse au prétexte de l'amalgame semble donc bien artificiel. En revanche, si l'objectif de ces nouveaux programmes - venir recroiser les 5 dimensions du socle commun - va peut-être créer du lien avec ce socle souvent mal compris, cela ne va pas nécessairement faciliter une lecture globale de l'ensemble...(5 dimensions : les langages pour penser et communiquer, les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen, les systèmes naturels et les systèmes techniques, les représentations du monde et de l'activité humaine).

De plus, si le programme n'est pas terminé en fin d'année ou de cycle, la réforme précise maintenant que ce n'est plus essentiel pourvu que les élèves aient progressé : finir le programme n'est en effet plus vraiment un objectif en soi.

La réforme ne vise par ailleurs pas que des contenus qui sont parfois contestables quand on les regarde en détail ; mais en s'appliquant en un bloc dès septembre 2016 à tous et sans progressivité par niveau comme le bon sens et l'expérience y conduisaient auparavant, elle risque de se heurter à des incohérences de programmes pour les générations « transitionnelles »...

Enfin, le décloisonnement offert en visant des programmes sur tout le cycle 4 dans sa globalité - à charge aux enseignants de le répartir sur les 3 classes (5-3^{ème}) - va poser plusieurs difficultés : quid des enfants déménageant ? Quels manuels vont-ils être produits (pour dans 6 mois !) : par année ou par cycle ? etc.

4.2 Structure et genèse des nouveaux programmes

(extrait de www.reformeducollege.fr)

Après un premier projet présenté en avril, que le ministère a demandé au Conseil Supérieur des Programmes (CSP) de reprendre pendant l'été, la seconde version du 18 septembre 2015 n'a pas rassuré l'ensemble du monde éducatif. Lors de sa présentation au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) le 9 octobre 2015 le nouveau projet a en effet été rejeté par 21 voix contre, 12 abstentions, et 18 voix pour, parmi lesquelles celle de l'APEL nationale....

Mais l'avis du CSE n'est que consultatif, et malgré ce deuxième rejet, le ministère pourra mettre en application ces nouveaux programmes en l'état dès la rentrée prochaine.

I. Observations

- 1) Faiblesse du dispositif de consultation
- 2) Impossible d'affirmer que le projet de réforme du collège et celui de réforme des programmes soient totalement indépendants
 - Présentés simultanément ; dans un cas comme dans l'autre c'est le ministère qui a la main : il lui suffit de signer les décrets
 - Le site du ministère indique que la réforme du collège concerne simultanément les programmes, les pratiques d'enseignement et l'organisation pédagogique
- 3) Cycle 3 à cheval sur école/collège et dans la plupart des disciplines (sauf hist/géo et math) ; la progression n'est pas précisée au sein du cycle, sans repères annuels
- 4) –Rédigés sur commande du ministère mais par une structure indépendante (CSP)

II. Architecture générale

- A. 2 cycles de 3 ans, le premier à cheval sur le primaire et le collège : CM1 CM2 6^e. Les enseignants d'école / collège différents doivent donc se concerter sur les 3 années pour s'assurer de la cohérence de l'enseignement. En plus de l'absence de repère annuel (sauf en hist/géo et math donc), il n'y a pas dans certaines disciplines de programme spécifique en 6^e. Ex : français : absence de programme de littérature : aucune œuvre/auteur/époque spécifié.
- B. Structure en trois volets des programmes
Volet 1 : principaux enjeux et objectifs de formation du cycle
Volet 2 : contributions des disciplines à l'acquisition des cinq domaines de formation du socle commun
Volet 3 : par discipline, niveaux de maîtrise attendus à la fin du cycle, compétences et connaissances à acquérir et mobiliser
- C. Rappel : le socle commun et ses 5 domaines de formation
(Socle Commun des Connaissances, Compétences et Culture)
- 1) Les langages pour penser et communiquer (ex : langue française, langage du corps, langages informatiques)
 - 2) Les méthodes et outils pour apprendre
 - 3) La formation de la personne et du citoyen
 - 4) Les systèmes naturels et les systèmes techniques
 - 5) Les représentations du monde et l'activité humaine (la culture en général, compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace. Y compris dimension culturelle du matériau littéraire ?)

4.3 Les nouveaux programmes en cinq questions

(extrait de www.reformeducollege.fr) - 2nde version du projet du 18 sept 2015

Une analyse détaillée des nouveaux programmes est présentée en annexes 7.8 à 7.11 pour les principales disciplines.

1. Les nouveaux programmes font-ils partie de la réforme du collège ?
Les projets de décret et arrêté 'collège' ne mentionnent pas la refonte des programmes (bien que le site du ministère affirme que la réforme du collège concerne simultanément les programmes, les pratiques d'enseignement et l'organisation pédagogique).
Raison : la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013 consacre la nouvelle organisation par cycle et rend ces nouveaux programmes nécessaires.
« La scolarité est organisée en cycles pour lesquels sont définis des objectifs et des programmes nationaux de formation comportant une progression régulière ainsi que des critères d'évaluation. »
La progression est donc définie comme régulière, non plus comme annuelle. De plus, difficile de ne pas changer les programmes si la réforme du collège s'applique puisqu'elle prévoit des EPI qui modifieraient en profondeur les conditions d'enseignement.
2. Le nouveau socle commun (S4C) qui entrera en vigueur à la rentrée 2016 a-t-il un impact sur les nouveaux programmes ?
La modification de la place du socle commun voulue par le ministère dans le Code de l'Éducation change largement la finalité de l'enseignement au collège.

Le Code de l'Éducation du 24 mai 2006 indique : « Le collège dispense à chaque élève, sans distinction, une formation générale qui doit lui permettre d'acquérir au moins le socle commun de connaissances et compétences, dont l'acquisition a commencé dès le début de l'instruction obligatoire. D'autres enseignements sont dispensés au cours de la scolarité obligatoire et complètent le socle commun dont la maîtrise est indispensable pour la poursuite des études, l'exercice de la citoyenneté et l'insertion professionnelle future. »

Le nouveau code qui doit entrer en vigueur en 2016 précise à présent : « Le collège dispense à chaque élève, sans distinction, une formation générale qui lui permet d'acquérir, au meilleur niveau de maîtrise possible, le socle commun de connaissances, compétences et culture dont l'acquisition a commencé dès le début de la scolarité obligatoire. »

Donc, « acquérir au moins le socle commun » devient « acquérir, au meilleur niveau de maîtrise possible, le socle commun » et la mention des autres enseignements dispensés disparaît.

Le socle qui était conçu comme un minimum de base devient un objectif final. Cela impacte nécessairement les nouveaux programmes et l'évaluation.

Deux conséquences importantes en découlent :

- Au niveau des programmes eux-mêmes, les terminer devient secondaire : ce qui prime, c'est la diversification pédagogique et l'acquisition des compétences du socle. On comprend pourquoi les préambules des nouveaux projets de programmes des cycles 2, 3 et 4 précisent : « les programmes appellent à un travail d'élaboration collective des progressions, des sujets d'étude, de l'évaluation, plus attentif aux acquis réels des élèves qu'à leurs résultats chiffrés ou à la réalisation d'un programme annuel pris à la lettre, plus attentif aussi à leur diversité et à leurs progrès qu'au souci de 'terminer' coûte que coûte le programme. »

Il est donc explicitement prévu qu'un enseignant de ces cycles puisse ne pas terminer son programme pourvu que les élèves aient progressé. C'est une première.

- Seconde conséquence importante : au niveau de la partie du contrôle continu du brevet, ce ne sont plus les moyennes des élèves dans les différentes disciplines qui sont prises en compte, mais le degré d'acquisition des piliers du socle.

3. Quand et comment ces projets de programme sont-ils censés s'appliquer ?

De façon tout à fait inhabituelle, le ministère prévoit l'application de ces nouveaux programmes à la rentrée 2016 en même temps pour tous les niveaux du collège (et du primaire concerné) et pour toutes les disciplines. Cela pose de sérieuses difficultés : cohérence et/ou redondance des apprentissages pour chaque génération d'élèves, renouvellement des manuels scolaires, masse d'adaptations pour les enseignants.

4. Quels sont les aspects positifs des nouveaux programmes ?

- Elaboration plus transparente qu'en 2008. La composition du CSP est publique de même que ses travaux
- En théorie ces programmes doivent faire l'objet d'une consultation des enseignants (mais les modalités posent problème)
- Le CSP a tenu compte d'observations sur la lourdeur de certains programmes (hist/géo par exemple mais cela soulève aussi problème)
- La définition des programmes est censée s'articuler sur le socle commun (alors que l'ancien socle constituait un sous-programme dont les prescriptions s'ajoutaient à celles des programmes)
- Avec la disparition du livret personnel de compétences, les enseignants n'auront plus à cocher des cases y compris hors de leur champ disciplinaire
- Un programme d'histoire a priori plus réaliste en terme de contenus et moins directif qu'auparavant (fin des quotas d'heures spécifiques à chaque chapitre)

5. Quels sont les aspects négatifs des nouveaux programmes ?
- Une construction sous forme de cycle de 3 ans sans repères annuels (sauf en hist/géo et math) : risque d'incohérences et inégalités accrues entre les établissements
 - Programmes cycle 3 à cheval sur le primaire et le collège : risque accru d'incohérences dans les apprentissages en raison du niveau de concertation qu'implique une telle structuration
 - Perte du jumelage chronologique actuel français/histoire (qui favorisait l'interdisciplinarité)
 - Baisse d'exigence des programmes dans de nombreuses disciplines (absence de programme de littérature en 6^e !)
 - Déstructuration des programmes de français (pas de cadrage précis dans le programme de littérature ou de grammaire, absence totale de référence aux genres littéraires ou mouvements littéraires sur l'ensemble du collège, multiples redondances comme le roman d'aventure étudié du CM1 à la 5^e...)
 - Manque de clarté des programmes, en raison de leur présentation complexe (3 volets pour un même programme – cf précédemment 4.2.II.B, une présentation mélangeant texte et tableaux...) et d'une expression parfois obscure
 - Consultation des enseignants à problème : période de fin d'année chargée en examens, questionnaire très figé et à la structure identique pour toutes les disciplines, peu de questions sur les contenus eux-mêmes (le questionnaire s'intéresse surtout à la logique interne du projet, sans que les enseignants soient interrogés sur les choix retenus...)
 - Inquiétudes causées par le projet de réforme du collège (incertitude sur les horaires réels) : dans ces conditions, l'évaluation des programmes par les professionnels est hasardeuse (tout dépend du temps que l'on a pour transmettre ce programme d'enseignement)
 - Difficultés liées à l'application simultanée en 2016 de nouveaux programmes pour tous les niveaux et toutes disciplines

5 Le moteur de la réforme du collège

5.1 Des motivations idéologiques claires

Dans son adresse de présentation, le ministre place comme objectifs à la réforme, avec la nécessaire performance du système éducatif :

- « *la réussite du plus grand nombre et la lutte contre le déterminisme social* »
- « *transmettre et faire partager les valeurs de la République.* »

Pourtant, au-delà de la « réussite », terme qui reste assez générique, il nous semblerait plutôt que l'instruction doive d'abord s'attacher à la transmission à tous (et pas au plus grand nombre) (i) des savoirs fondamentaux (et pas des seules valeurs de la République), et (ii) des conditions d'exercer une activité professionnelle, dans la reconnaissance de la diversité des talents et des individualités, et donc des possibilités.

Mais surtout, l'école ne doit pas être le lieu de la lutte contre les inégalités sociales, qui relève d'autres politiques publiques. Présupposer que « *le collège est profondément inégalitaire* » montre le soubassement essentiellement idéologique d'une politique de l'éducation obsédée par l'égalitarisme, alors qu'elle devrait au contraire se construire sur la réalité du terrain, qui nous semble niée comme nous l'avons déjà illustré.

« L'objectif, c'est d'ouvrir à tous l'accès à des dispositifs actuellement réservés à une minorité, le plus souvent privilégiée socialement et culturellement » Patrick Bloche - PS

Cette approche, qui reflète autant un refus de la différence qu'une conception faussée de l'altérité, risque alors d'avoir comme première conséquence un nivellement par le bas, sauf pour ceux qui sauront se réfugier dans les quelques établissements ayant les moyens humains et matériels d'y faire face contrairement à la grande majorité des collèges qui accueillent les élèves.

Cette conséquence est d'ailleurs reflétée en filigrane dans la modification du code de l'éducation (art. D.332-2) qui fixait initialement un impératif minimal « la formation dispensée au collège doit permettre d'acquérir au moins le socle commun » ; avec la réforme et le décret du 19/05/15, cela ne devient plus maintenant que : « la formation dispensée au collège permet d'acquérir au meilleur niveau de maîtrise possible le socle commun »...

Enfin, l'objectif du ministre reste celui de « *redonner sa pertinence, 40 ans après sa création, à l'ambition républicaine du collège unique* » : « *Le collège unique est à la fois un élément clé de l'acquisition, (...) et un creuset du vivre ensemble. C'est pourquoi la mixité sociale et scolaire au sein des classes fait l'objet d'une attention spécifique.* » Or nous sommes nombreux, à commencer à l'APEL, à dénoncer justement cette vision monolithique et idéologique du collège unique et soi-disant égalitaire, qui a prouvé depuis un demi-siècle son inefficacité. Cette vision semble encore plus inadaptée dans le monde d'aujourd'hui, et motivée par le seul but idéologique du combat contre le « déterminisme social ». C'est avec ce dogme et ses conséquences que sont justement niées la richesse des différences et la nécessité d'approches différenciées tant dans les apprentissages, la transmission, que l'ouverture à la vie professionnelle. Mais aujourd'hui la réforme du collège semble porter cette volonté d'aller un cran plus loin, en passant du « collège unique » au « collégien unique ».

Si on peut toujours trouver des éléments « intéressants » dans la réforme envisagée, force est cependant de constater qu'après une première revue de ses principaux axes, chacun de ceux-ci nous semblent comporter des problématiques majeures, qui nous font penser

- que cette réforme sera vite mort-née, ne serait-ce que compte-tenu du travail colossal requis chez professeurs et personnels administratifs pour la mettre en œuvre, en un seul bloc sur les 4 niveaux en moins d'un an, sans préparation réelle et soutenue, et malgré l'opposition de la plupart d'entre eux ; et
- que seuls les collèges en ayant les moyens pourront en minorer les effets négatifs avant une nouvelle réforme que nous ne pouvons qu'appeler de nos vœux dans ces conditions

5.2 Éléments complémentaires

Une des meilleures preuves de cette dimension idéologique centrale est également, en plus de la négation du réel et de toute démarche pragmatique, l'absence d'écoute apportée aux contradicteurs, vite catalogués de conservateurs élitistes et de passésistes. Et cette dimension est bien remise en perspective dans le courrier d'introduction du ministre, qui rappelle que « *La loi du 8 juillet 2013 a déjà permis d'engager des évolutions positives, concentrées sur le premier degré, là où se forment les premières inégalités d'apprentissage.* », tandis que le dossier de présentation se conclut sur le projet de regroupement de collèges dans la procédure d'affectation, afin de favoriser une meilleure mixité sociale.

De même toutes les filières pouvant être taxées d'élitistes (bilangue, européennes, etc..) sont-elles simplement supprimées malgré le nombre important d'élèves concernés, et si le latin reste dans un format largement diminué, ce n'est qu'in extremis grâce à la mobilisation manifestée.

6 Notre compréhension de la position de l'APEL

Nous avons cherché en vain dans la communication de l'APEL des analyses approfondies de la réforme, qui s'est progressivement dévoilée dans son contenu, ou des synthèses des discussions qui ont pu se tenir avec le ministère et l'administration. Mais le « dossier » que propose l'APEL reste bien maigre, s'appuyant sur de vieilles contributions et positions (2011, 2013) et renvoyant à l'argumentaire du ministère ! Il l'est encore plus quand on le compare à ce que nombre de corps impliqués ont publié sur le sujet, permettant justement d'approfondir la compréhension de cette réforme.

On peut retrouver néanmoins les principaux points mis en avant par l'APEL dans ses deux seules communications identifiées. Là encore, les grands principes ne peuvent qu'entraîner une sympathie réelle, mais ils ne nous semblent pas résister à l'épreuve des faits et de l'analyse, au-delà de constats malheureusement largement partagés sur l'échec scolaire :

- L'attention portée à la transition école-collège : un cycle sur 3 ans pour un programme CM1-6^{ème} n'en n'est pas nécessairement le meilleur moyen (ne serait-ce que pour les déménagements !) et assimile la 6^{ème} plus au primaire qu'au collège (baisse du niveau)
 - rien n'est fléché par niveau : les enseignants de l'école et du collège devront se réunir pour décider localement de qui traitera quoi à quel niveau
- Le renforcement de l'accompagnement individuel des élèves : si les cours d'Aide Personnalisée viennent se substituer voire parfois compléter l'existant, on ne voit guère en quoi cela sera individuel (ne serait-ce qu'à cause des moyens), et encore moins individualisé (cf. obligation pour chaque enfant d'avoir une heure d'AP, quels que soient finalement ses besoins !)
- La création de temps d'enseignements interdisciplinaires : ces mécanismes ne sont pas nécessairement nouveaux et viennent se substituer à des enseignements fondamentaux, dans des niveaux où ils sont déjà mal assimilés, et où ces modes d'enseignement n'ont fait l'objet d'aucune étude préalable probante sur leurs précédents déjà appliqués
- L'accompagnement individuel de chaque élève : c'est un besoin qui était déjà pris en compte et intégré, restant certainement perfectible. Mais avec la réforme, tant les moyens que les organisations nécessaires semblent bien contradictoires, sans parler de l'arrêt de tout ce qui justement permettrait plus d'optionnalité et donc de personnalisation, à travers par exemple l'enseignement des langues vivantes, anciennes, ou régionales.
- La plus grande autonomie laissée aux équipes éducatives : si le principe est louable, sa déclinaison concrète reste finalement assez artificielle (l'autonomie l'étant dans un cadre aussi fermé que contestable à travers les EPI et les programmes) et risque de creuser des différences très fortes entre établissements

Sur ce dernier point, autant la promesse benoîte de l'autonomie d'organisation peut-elle sembler répondre à de vrais besoins, autant elle reste en pratique bien trop ligotée, et donc source certaine de profondes inégalités entre établissements, du fait des mêmes contraintes qui l'accompagnent : traiter l'interdisciplinarité à travers 6 thèmes imposés à couvrir est en effet bien loin de l'autonomie pédagogique et éducative qui nous est vantée.

Et si on peut se « consoler » en pensant que de nombreux collèges (essentiellement privés) pourront s'en accommoder, en limiter les conséquences funestes, voire pour certains (imaginer d') en tirer parti, c'est regarder de bien loin la grande majorité des collèges de France, qui vont certainement connaître une fuite encore plus rapide de leurs bons éléments.

Enfin la grande complexité de cette réforme pour l'ensemble du personnel enseignant, qui n'a jamais été associé à l'analyse et à la définition de ces bouleversements, démontre si besoin en était son caractère hors-sol, loin de la réalité du terrain, et par conséquent son échec probable sans le soutien des premiers concernés, mais au prix des prochaines tranches d'âge de collégiens pour lesquels la plupart des établissements n'auront pu s'adapter.....

Les réactions et études critiques de cette réforme ont été nombreuses, et elles appelaient a minima à une compréhension et analyse de ces positions. Certaines sont présentées en annexe de cette analyse, afin de comprendre ces points de vue, à côté des présentations officielles, et des deux communications de l'APEL nationale.

Ainsi à titre d'exemple, la PEEP, 2^{ème} fédération des parents d'élèves du public, a eu un communiqué bien plus équilibré, et plus tardif, suivi ensuite d'une consultation générale des parents à laquelle près de 6 000 familles ont répondu. Ce communiqué est disponible, avec sa conclusion ci-dessous : *« La PEEP n'est pas convaincue par cette réforme qui semble uniformiser encore plus l'enseignement au collège que le personnaliser. Elle sera attentive à la mise en œuvre de la réforme et appelle tous ses responsables à participer aux discussions au sein des établissements. »*

On comprend dès lors que les syndicats de professeurs se mobilisent dans leur très grande majorité contre la réforme, avec un nouvel appel à la grève le 26 janvier 2016. On voit alors difficilement comment dans ces conditions la réforme pourra être mise en œuvre de façon efficace d'ici la rentrée 2016, et surtout sans que ce soit au prix du sacrifice de tous les enfants dont les collèges n'auront pu s'adapter, ou dont les enseignants n'auront pu préparer sérieusement les 4h hebdomadaires d'EPI. Ce coût nous semble bien lourd pour une réforme dont ni les fondations ni les conséquences ne semblent avoir été vraiment pesées autrement qu'idéologiquement.

7 Annexes

7.1 Communiqué de l'APEL du 11 mars 2015

L'APEL accueille avec beaucoup d'espoir la volonté de Najat Vallaud-Belkacem de réorganiser le collège suite à son projet de réforme présenté mercredi 11 mars en Conseil des ministres.

Najat Vallaud-Belkacem a présenté mercredi 11 mars sa réforme du collège en Conseil des ministres. **L'APEL participera aux discussions qui vont avoir lieu au ministère dans les prochains jours**, la réforme devant entrer en application en septembre 2016.

L'APEL partage les constats de la ministre :

- **le collège ne répond pas aux objectifs du socle commun** et, au contraire, aggrave les difficultés scolaires,
- **il ne s'est pas adapté à l'évolution de la société,**
- **il ne tient pas assez compte de la diversité des élèves.**

Les solutions avancées rejoignent pour beaucoup les propositions formulées par l'APEL en avril 2011 (Inventons le collège de demain).

L'APEL se réjouit particulièrement de l'attention portée à la transition école-collège, de la volonté d'augmenter les heures d'accompagnement personnalisé et de créer des enseignements interdisciplinaires (permettant de mieux combiner apprentissages théoriques et pratiques) ou encore du renforcement de la vie collégienne. De plus, il est heureux que ces décisions s'accompagnent de la refonte des programmes, repensés en cohérence avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En revanche, **l'apprentissage de la seconde langue vivante dès la classe de 5e pose questions**, non pas sur le fond, bien sûr, mais sur la forme : quelle pédagogie nouvelle, combien d'heures ? En matière d'enseignement de langues étrangères (LV1 et LV2), l'APEL n'attend pas une adaptation mais une révolution.

D'autre part, **le renforcement de la relation parents-école pour accompagner le jeune et l'apport des parents à la vie de l'établissement ne sont pas mis en avant** alors que ce sont des clefs pour la réussite de tous.

Malgré ces deux réserves, l'APEL accueille avec beaucoup d'espoir la volonté de la ministre de réorganiser le collège pour « *mieux enseigner les savoirs fondamentaux, former à d'autres compétences et assouplir le fonctionnement quotidien pour sortir de l'uniformité et s'adapter à la diversité des besoins* ». Il est indispensable, en effet, d'avancer sur la voie d'une plus grande autonomie laissée aux équipes éducatives et d'un accompagnement individuel de chaque élève.

7.2 Position de l'APEL (site internet)

POURQUOI L'APEL SOUTIENT LA RÉFORME DU COLLÈGE

Les propositions pour réformer le collège, présentées par le ministère de l'Éducation nationale en mars dernier, ont suscité de nombreuses réactions de la part de certains parents. L'APEL accueille cependant avec beaucoup d'espoir la volonté de la ministre de « *mieux enseigner les savoirs fondamentaux, former à d'autres compétences et [...] s'adapter à la diversité des besoins* ». Voici, en quelques points, pourquoi l'APEL souhaite soutenir cette réforme.

Les propositions formulées par le ministère de l'Education nationale apportent de vraies réponses à des attentes fortes souvent exprimées par les parents. **L'attention portée à la transition école-collège, le renforcement de l'accompagnement individuel des élèves, la création de temps d'enseignement interdisciplinaires ou encore la plus grande autonomie laissée aux équipes éducatives** font en effet partie des propositions que l'APEL a eu maintes fois l'occasion de soumettre au ministère de l'Education nationale.

UNE RÉFORME QUI DONNE DES RAISONS D'ESPÉRER

L'apprentissage d'une seconde langue dès la 5e constitue lui aussi une chance pour les collégiens. Si l'APEL déplore réellement qu'elle n'ait pas été généralisée dès la 6e, la mesure entraînera néanmoins une augmentation globale de 25% des heures dédiées à la langue vivante 2 sur l'ensemble des années de collège. Ajoutée à l'opportunité offerte par les enseignements interdisciplinaires aux professeurs de langue, cette dotation supplémentaire pourrait permettre aux élèves français de rattraper leur retard et de ne plus souffrir de la piètre réputation qu'on leur prête en matière de pratique des langues étrangères.

La réforme du collège devant entrer en application à la rentrée 2016, les équipes éducatives disposent du temps nécessaire à la préparation de sa mise en œuvre et peuvent sereinement réfléchir aux meilleurs aménagements à proposer dans l'intérêt des élèves. Des rencontres de travail sont d'ores et déjà prévues entre l'APEL et ses partenaires de l'Enseignement catholique, qui considèrent également que la réforme va dans le bon sens. Rappelons également que l'autonomie dont dispose l'Enseignement catholique dans son organisation lui permettra d'en tirer un grand profit.

7.3 Position des Associations Familiales Catholiques (mai 2015)

<http://www.afc-france.org/education/vie-scolaire-et-education/ecole/2293-la-reforme-du-college-en-8-points>

- 1. Les parents...

... « leur implication est essentielle dans la réussite scolaire de chaque élève ». Mais on attend toujours, dans les textes du Ministère, que les parents apparaissent comme les « premiers et principaux éducateurs » et non comme les auxiliaires de l'Education nationale.

- 2. Les EPI...

... ou « Enseignements Pratiques Interdisciplinaires » visent à monter deux projets par an à cheval entre plusieurs matières, dans les heures imparties et selon un certain nombre de thèmes. Le but est de favoriser un décloisonnement des disciplines. L'un des bénéfices pourra être une plus grande autonomie et donc plus forte implication des professeurs concernés. L'un des risques sera dans l'insuffisance, ou la vacuité, des projets, voire de tomber dans de l'occupationnel, au détriment de l'acquisition des savoirs fondamentaux.

- 3. Le latin et le grec...

... n'étaient pas prévus dans les dotations horaires ou dans les programmes, hormis une vague initiation en Français et dans l'un des « Enseignements Pratiques Interdisciplinaires » qui peut concerner les « langues et cultures de l'Antiquité ». Devant le tollé, la ministre a rétabli des cours de latin ou de grec, cela se fera cependant au bon vouloir et selon les moyens qui seront accordés aux établissements, au rythme d'une heure en 5ème et de deux en 4ème et 3ème. (Pour mémoire, 2 heures existent en 5ème et 4ème et 3 heures en 3ème, actuellement).

- 4. La suppression des classes européennes ou bilangues...

... perçues comme des filières élitistes. Néanmoins dans certaines zones socialement défavorisées, ces filières permettent aux élèves les plus doués de sortir du lot et d'avoir une chance d'accéder à un bon lycée.

- 5. Les programmes...

... sont établis non plus par année mais pour l'ensemble du Cycle 4 (5ème à la 3ème) pour les matières scientifiques. Il n'est pas tenu compte des élèves changeant de collège en cours de cycle.

Les programmes sont beaucoup plus vagues sur les connaissances à acquérir, favorisant l'autonomie, et donc l'investissement, des professeurs ; néanmoins, il s'agira d'une révolution culturelle –à accompagner- pour notre système éducatif français dans lequel le « programme » est le texte de référence de l'enseignement.

Il reste une inconnue : sur quelles connaissances les professeurs de lycée pourront-ils s'appuyer avec des élèves venant de collèges différents ?

- 6. Le Français...

... n'est pas la matière qui permet de transmettre une culture vivante, mais un « outil de communication ». (cf notre analyse sur le Socle Commun)

On préconise de travailler le français par séquences. Le programme indique que des « séances spécifiques en étude de la langue peuvent se trouver justifiées à l'intérieur de la séquence ».

Hormis cette indication, on ne trouve nulle trace de travail sur les conjugaisons, l'orthographe ou la syntaxe. Mais il est vrai qu'à défaut de grammaire, les élèves apprendront à se servir d'un correcteur orthographique. Ce programme apparaît bien naïf : comment croire, sauf à ne pas avoir croisé un élève de sixième depuis bien longtemps, que, dès la sortie du Primaire, il serait apte à maîtriser toutes les subtilités de la grammaire française ?

- 7. L'Histoire....

... se contente d'aborder des thèmes successifs et renonce explicitement à rendre compte de l'Histoire de manière continue. Les thèmes choisis ne s'enchaînent pas de manière logique ne permettant pas de comprendre les causes qui ont abouti à telle conséquence historique. Nombre de thématiques privilégiées sont de nature compassionnelle, l'accent étant mis, par exemple, sur les génocides, l'esclavage, ou les empires coloniaux suivant l'esprit de repentance qui a cours. Il s'agit là d'une vision de l'Histoire plus émotionnelle que raisonnée n'aidant pas l'élève à accéder à une compréhension dynamique et logique.

- 8. Les SVT...

... abordent la reproduction sexuée avec le programme suivant : contraception, prévention des MST, spécificités de la sexualité humaine par rapport aux autres mammifères. On aurait pu espérer que les adolescents apprendraient comment se conçoit un enfant et comment se déroule une grossesse à un moment de leur cursus. Il n'en est rien. Les jeunes des générations à venir ne l'apprendront ni au collège, ni en 1ère, où ce thème est à nouveau traité. Comment peut-on espérer qu'ils puissent ainsi accéder à une sexualité de dialogue et de respect plutôt qu'à une sexualité de consommation de l'autre ?

GLOBALEMENT :

Ce projet de réforme du collège semble avoir été élaboré dans une grande précipitation, il est marqué par l'idéologie « pédagogue » de l'Education nationale, la volonté de mettre en œuvre un « socle commun » très technique et une vision égalitariste de l'école.

La plus grande autonomie dévolue aux enseignants est une bonne évolution qui sera à poursuivre puisqu'il apparaît clairement que la volonté de piloter le paquebot « Education nationale » depuis la rue de Grenelle de manière uniforme est un facteur d'immobilisme et d'appauvrissement continu, quels que soient les gouvernements et les réformes successives.

7.4 Sources internet du détail de la réforme et exemples d'EPI

Le site internet www.reformeducollege.fr « Notre équipe, indépendante et bénévole, est composée essentiellement d'une vingtaine de professeurs de terrain. Nous travaillons à apporter des réponses aussi claires que possible à partir des textes officiels. »

La présentation du ministère : il est important de la lire posément pour en analyser le fond et les conséquences, car la forme est faite pour séduire, même si elle diverge avec les conséquences pratiques de la réforme.

<http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid95191/renforcer-la-mixite-sociale-dans-les-colleges.html>

Circulaire d'organisation de la réforme du ministre parue au BO du 2 juillet 2015 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913

Ci-dessous les exemples d'EPI proposés par le ministre dans son dossier de présentation. A noter que cela doit couvrir un semestre d'enseignement, à raison de 4h par semaine...

Sciences et société : mathématiques, physique et histoire - Un magazine consacré à la machine à vapeur

Nadia, Carole et Jérôme sont en classe de 4e. Ce trimestre, le jeudi après-midi de 14 h à 16 h, avec leurs professeurs de mathématiques, de physique-chimie et d'histoire, ils mènent un projet sur la machine à vapeur : créer un magazine consacré à cette invention.

Du cours d'histoire, ils utilisent leurs connaissances sur la révolution industrielle au XIXe siècle.

Du cours de physique, le chapitre sur la pression d'un gaz.

Leur professeur de mathématiques leur a demandé de prouver qu'il s'agissait réellement d'une révolution en calculant, à partir de la vitesse d'un cheval et la vitesse des premiers trains, le temps gagné pour rejoindre les villes de Lyon, Marseille, Orléans et Nantes depuis Paris.

Nadia, Carole et Jérôme rédigent actuellement leur magazine et seront évalués dans quelques semaines sur ce projet qu'ils présenteront à toute leur classe.

Information, communication, citoyenneté : enseignement moral et civique, arts plastiques - Les débats en caricatures

Agnès, Éloïse, Léo, Lorraine, Zinedine et Matteo sont élèves en classe de 5e. Leurs professeurs d'arts plastiques et d'enseignement moral et civique ont décidé de réaliser un travail autour de la liberté de la presse et, plus particulièrement du dessin de presse.

En enseignement moral et civique, il est demandé à chaque élève d'être en capacité d'argumenter et de confronter ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion. Les six élèves doivent se regrouper pour organiser un débat autour de caricatures qu'ils doivent préparer dans le cadre du cours d'arts plastiques.

Leur enseignant a choisi de faire venir pendant une heure de cours un caricaturiste du journal local, qu'il a trouvé dans l'annuaire des réservistes citoyens et qui a accepté d'être le grand témoin de ce débat en classe.

Agnès et Zinedine sont doués pour le dessin, ils ont donc réalisé chacun une caricature sur un même sujet qui divise en ce moment les élèves du collège : la proposition des élus du conseil de la vie collégienne d'organiser des Olympiades pour tous les élèves dont la finale aurait lieu un samedi après-midi. Agnès a défendu la proposition alors que Louis a proposé une caricature dans laquelle il critique le fait que cela se fasse en plus des heures de cours.

Éloïse et Lorraine ont préparé et animé le débat dans la classe avec l'aide de leur enseignant et ont pu bénéficier d'un regard extérieur sur le sujet grâce au caricaturiste. Chacun a pu exprimer son point de vue. Léo et Matteo ont pris des notes pendant le débat et préparé un article pour le journal du collège.

Les enseignants les ont évalués sur ce projet complet : les caricatures, l'organisation du débat et l'article de presse.

Développement durable : physique, sciences de la vie et de la terre, technologie - Des éoliennes en maquette

Lucas et Nora sont élèves en classe de 3e et vont s'intéresser aux éoliennes avec leurs enseignants de physique, de SVT et de technologie.

Pour leur projet, Lucas et Nora doivent créer une maquette et faire un reportage vidéo sur le blog du collège.

Du cours de physique, Lucas et Nora utilisent ce qu'ils ont appris sur l'alternateur et les possibilités de production de l'électricité pour expliquer comment une éolienne produit de l'électricité. Avec quelques recherches personnelles, ils parviennent à aller plus loin et expliquer pourquoi certaines éoliennes sont plus performantes que d'autres.

Du cours de SVT, le chapitre sur les énergies fossiles et énergies renouvelables qu'ils ont étudié il y a quelques semaines.

Leur enseignant de technologie les accompagne dans la création d'une petite maquette représentant une éolienne. Ils ont déjà eu l'occasion en 5e et 4e d'être initiés aux démarches de conception et de modélisation numérique ; ils ont vu comment cela pouvait fonctionner sur un pont. À l'aide d'une maquette numérique, ils mettent en application leurs connaissances pour produire un modèle simple qui associe une hélice, un aimant et une bobine de cuivre qu'ils font tourner grâce à un sèche-cheveux afin d'alimenter une LED.

Lucas et Nora ont été évalués sur cette vidéo dans laquelle ils sont parvenus à expliquer de manière simple comment fonctionnaient les éoliennes et pourquoi elles pouvaient représenter une source d'énergie d'avenir.

Monde économique et professionnel : anglais, géographie, mathématiques - C'est quoi un urbaniste ?

Les professeurs d'anglais, de géographie et de mathématiques ont décidé de faire découvrir un métier aux élèves, celui d'urbaniste. Pour cela, chacun a prévu d'associer la découverte de cette profession à une partie de leur cours. Après avoir fait intervenir un professionnel de l'urbanisme qui a présenté aux élèves son métier, la mise en pratique a pu commencer.

Le professeur de géographie lie le projet au chapitre sur la ville et sur les paysages et territoires pour que les élèves puissent mieux comprendre les problématiques posées dans ces chapitres à travers le regard d'un professionnel.

Le professeur de mathématiques a choisi de s'appuyer sur l'urbanisme pour aborder le chapitre "Aires et périmètres. "

Le professeur d'anglais quant à lui veut demander aux élèves de produire un exposé simple à l'oral sur ce sujet en expliquant brièvement ce qu'est le métier d'urbaniste et en prenant un cas très concret d'un quartier dans une ville anglophone.

Marie et Mélanie vont donc préparer un exposé et pour répondre à l'énoncé, ont dessiné sur une grande affiche le plan d'un quartier de Seattle. Elles ont tout d'abord expliqué comment l'urbaniste travaillait pour définir les contours d'un nouveau quartier. Puis, à partir du plan qu'elles ont remis à tous les élèves, elles ont comparé l'utilisation des différentes surfaces : la surface du parc, la surface des habitations, la surface du nouveau centre commercial.

Tout cela, en anglais ! Elles ont ainsi découvert un nouveau métier tout en mettant en œuvre leurs compétences : les concepts simples sur la ville, le calcul des aires et l'anglais.

7.5 Déclaration de l'Académie française - Pour une vraie égalité des chances

<http://www.academie-francaise.fr/actualites/pour-une-vraie-egalite-des-chances>

adoptée à l'unanimité de ses membres dans sa séance du jeudi 11 juin 2015

L'Académie française, qui a fait part au Président de la République de ses réserves sur les projets de réforme du collège et des programmes d'enseignement présentés par le gouvernement, considère que l'ensemble de ces projets n'est pas satisfaisant.

1. La réforme d'ensemble concerne à la fois la réforme des programmes d'enseignement de la fin du primaire et du collège, qui sont encore en consultation, et la réforme du collège qui a fait l'objet d'un décret et d'un arrêté sans que les programmes enseignés soient définis. Il y a là un défaut de structure qui interdit la compréhension et dissimule la logique même des réformes proposées.

2. L'Académie déplore que l'ensemble de la réforme repose sur deux principes implicites : l'affaiblissement des disciplines fondamentales et le bouleversement du calendrier d'acquisition « des connaissances et des compétences », c'est-à-dire leur remplacement au profit de thématiques interdisciplinaires.

Les projets posent en fait le principe d'un effacement des disciplines traditionnelles au profit de « thématiques interdisciplinaires », dont l'objet est le plus souvent ponctuel, dicté par l'actualité ou directement appelé par l'environnement immédiat des élèves.

La confrontation des disciplines, couramment pratiquée depuis des décennies, s'avère assurément féconde. Mais les « enseignements pratiques interdisciplinaires » (E.P.I.) ne se développeront nécessairement qu'au détriment des disciplines qu'ils prétendent fédérer, seules à même de transmettre les savoirs fondamentaux qui manquent à tant de collégiens.

Comment les élèves pourraient-ils construire par eux-mêmes un savoir à partir des approches « transversales et plurielles », caractéristiques de ce type d'enseignement, s'ils ne disposent pas de la formation élémentaire, reposant sur des bases solides dans les disciplines fondamentales, qui fait aujourd'hui défaut à un trop grand nombre d'entre eux au sortir de l'enseignement primaire ?

À trop privilégier la « transversalité », on risque de favoriser une dispersion des savoirs, une fragmentation des contenus préjudiciable aux élèves en difficulté, et de retarder la consolidation des acquis de base, qui ne peut être obtenue que par la transmission de savoirs objectifs et mesurables.

Pour les mêmes raisons, l'Académie s'inquiète du remplacement des programmes établis par année et par discipline par des « cycles » de trois ans mêlant toutes les matières et les associant autour de projets pratiques et de « thématiques transverses ». Le bouleversement complet du calendrier, pourtant nécessaire, d'apprentissage des connaissances au profit de « parcours » propres à chaque élève, dans le cadre d'« itinéraires pédagogiques » élaborés au sein de chaque établissement, ne permettra pas de lutter efficacement contre l'échec scolaire, ne favorisera pas « la réussite pour tous », que la réforme s'assigne pour objectif, et a toute chance de perpétuer voire de développer les inégalités.

3. L'Académie insiste sur sa vive préoccupation concernant la place faite à la langue française dans les projets de réforme en cours. Elle considère qu'aucun redressement de notre système éducatif ne pourra être opéré si l'accent n'est pas mis sur l'apprentissage du français, dont la maîtrise et la compréhension sont la condition d'accès aux autres disciplines. Les difficultés rencontrées par un trop grand nombre d'élèves dès l'entrée au collège proviennent des lacunes constatées dans l'acquisition du socle des connaissances dispensées dans l'enseignement primaire : elles tiennent en particulier à une maîtrise insuffisante de la lecture et de l'expression écrite et orale.

L'Académie française rappelle que le patrimoine littéraire constitue un élément essentiel de l'enseignement de la langue française et qu'il doit, à ce titre, donner lieu à un programme précis pour chacun des cycles scolaires. Elle regrette vivement la disparition quasi complète, dans le document – par ailleurs incompréhensible dans sa formulation – concernant la classe de 6^e, de toute référence à des textes, des œuvres ou des courants littéraires, tandis que pour les autres classes du collège, seuls quelques genres sont mentionnés.

Réduire la place des humanités, matrice de notre civilisation, mettre le latin et le grec sur un pied d'égalité avec les langues régionales, dont l'enseignement relève d'une tout autre problématique et renvoie à d'autres finalités, est aussi un mauvais coup porté à la langue française. Apprendre le latin et le grec n'est pas consacrer à des langues « mortes » un temps qui serait mieux employé en étudiant une ou plusieurs langues « vivantes », c'est avant tout découvrir notre propre langue, dont la maîtrise ouvre l'accès à toutes les disciplines et à la culture en général.

L'Académie française, au terme de la réflexion qu'elle a menée sur les enjeux et les modalités de cette réforme, et après avoir examiné les dispositions contenues dans les textes adoptés par le Conseil supérieur des programmes, appelle d'abord à préserver les disciplines traditionnelles sans lesquelles les lacunes dans l'apprentissage des savoirs fondamentaux, trop souvent constatées au sortir de l'école primaire, ne pourront être comblées au collège.

Elle appelle ensuite à rendre à la maîtrise de la langue française la première place, et à favoriser cet apprentissage par un véritable enseignement des langues anciennes aussi largement que possible. L'Académie a la certitude que le redressement du système scolaire, si impatiemment attendu par la Nation tout entière, devra, d'une part, s'inscrire dans la continuité de notre culture, faite d'enrichissements successifs et respectueuse de ses origines, et d'autre part, résister à la tentation de la facilité, qui n'a jamais eu d'autre résultat que l'aggravation des inégalités. L'exigence constitue le principe fondateur de l'école de la République ; elle doit le rester ou le redevenir.

Pour toutes ces raisons, l'Académie française estime nécessaire de reconsidérer les principes et les dispositions des réformes proposées.

Dans sa séance du vendredi 26 juin 2015, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à l'unanimité moins une abstention, a apporté son soutien à la déclaration adoptée par l'Académie française, le jeudi 11 juin 2015.

7.6 Appel de l'Association des Professeurs de Lettres

...au président de la République pour l'avenir des langues anciennes et de l'école

Le projet de réforme du collège présenté par la ministre de l'éducation nationale prévoit une révision délétère de la place qu'y occupent les langues anciennes :

- elles seraient noyées au sein d'un « enseignement pratique interdisciplinaire », que les élèves volontaires ne suivraient que la moitié d'une des quatre années scolaires passées au collège et dont rien ne garantit en outre qu'il soit proposé dans tous les établissements ;
- l'« enseignement complémentaire », absent pour le moment des grilles horaires officielles, disposerait d'un horaire réduit par rapport à celui de l'option actuelle (une heure au lieu de deux pour le latin en cinquième, deux heures au lieu de trois pour le latin en quatrième et en troisième, deux heures au lieu de trois pour le grec en troisième) ;
- cet horaire serait à prendre sur la marge d'autonomie laissée à la discrétion des établissements...

Autant dire que l'enseignement du latin et du grec deviendrait résiduel en France.

Et pourtant, aujourd'hui plus que jamais, la fréquentation de ces langues est cruciale pour l'avenir de notre pays.

Connaître le latin, c'est maîtriser la langue et la littérature françaises : le latin n'est pas seulement à l'origine du français, il n'a cessé de l'irriguer jusqu'à nos jours, tout au long de son évolution et de sa codification ; la plupart de nos auteurs ont nourri leur écriture de celle des écrivains latins qu'ils avaient étudiés depuis leur plus jeune âge.

Étudier le latin et le grec, c'est perpétuer la tradition d'une nation universaliste, plutôt construite qu'héritée : depuis le XIII^e siècle, la singularité de la France est d'avoir délibérément choisi, indépendamment des atavismes ethniques, de se vivre, linguistiquement, culturellement, politiquement, comme la continuateur de Rome et, à travers elle, d'Athènes.

Diffuser l'enseignement du latin et du grec, c'est donner aux futurs citoyens les références nécessaires pour comprendre l'histoire artistique, philosophique, juridique, politique de notre pays comme des autres pays européens et méditerranéens. C'est ouvrir leur esprit au-delà des seules traditions judéo-chrétienne et musulmane. C'est raviver un trait d'union essentiel entre les deux rives de la Méditerranée.

La politique arrêtée par la ministre de l'éducation nationale est l'exact inverse de celle que, de toute évidence, il est nécessaire et urgent de mener.

Nous en appelons au président de la République, non seulement pour que cette réforme absurde soit abandonnée, mais pour qu'en outre des mesures d'ensemble soient prises de manière que le latin et le grec retrouvent dans notre école et pour tous les élèves de France la place éminente qui leur revient naturellement, « au sommet des études », disait Victor Hugo.

www.aplettres.org

7.7 Conférence des associations de professeurs spécialistes

La Conférence des associations de professeurs spécialistes a pris connaissance du projet de réforme du collège et constate :

- que ce projet abandonne aux arbitrages locaux l'organisation de 20 % du volume horaire des enseignants.
- qu'il se solde par la perte d'heures d'enseignement disciplinaire.
- qu'il prévoit la globalisation des enseignements.
- que les langues anciennes cessent d'être enseignées pour elles-mêmes : elles seront désormais intégrées à l'enseignement du français (sous la forme d'« éléments culturels et linguistiques ») et au thème intitulé « langues et cultures de l'Antiquité » dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).
- que les sections européennes et les classes bi-langues sont vouées à disparaître.

La Conférence désapprouve la précipitation qui préside à la mise en œuvre de cette réforme. Au fur et à mesure que les gouvernements se succèdent, les réformes s'empilent. Plutôt que de déclarer à l'emporte-pièce que le collège suscite « l'ennui, voire la perte du goût pour le travail et l'effort », le ministère se devrait d'établir un bilan objectif et précis des réformes antérieures et de tirer les leçons du présent et du passé.

Ainsi, est-il judicieux d'introduire au collège des heures d'accompagnement personnalisé dans ces conditions quand on sait que, au lycée, elles ne permettent pas de garantir aux élèves un suivi individuel et de les aider à résoudre leurs difficultés, mais servent très souvent de variable d'ajustement de la dotation horaire globale ? Est-il judicieux d'introduire au collège des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires quand on sait que le bilan des Travaux Personnels Encadrés est très mitigé, car aucun temps n'a été aménagé pour que les professeurs puissent se concerter, et que les itinéraires de découverte ont été progressivement abandonnés ?

Par ailleurs, la Conférence des associations de professeurs spécialistes juge ce projet de réforme inquiétant et préjudiciable aux élèves :

- En laissant aux établissements davantage d'initiative dans la détermination des contenus d'enseignement, ce projet rompt le principe d'égalité républicaine. Les enseignements dispensés au collège varieront d'un établissement à l'autre, ce qui accentuera les disparités et creusera les inégalités. Les professeurs seront par ailleurs contraints par des décisions administratives locales, puisque les thèmes des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires seront décidés par les chefs d'établissement.
- Ce projet risque de renforcer la logique « consumériste » qui s'installe de plus en plus dans les établissements scolaires. La « philosophie » de cette nouvelle réforme consiste en effet à substituer à l'articulation raisonnée de savoirs définis dans le cadre de programmes nationaux une « offre » de thèmes déterminés localement, qui pourront varier d'un semestre à l'autre. Mais sous couvert d'introduire de la souplesse dans un système supposé trop « monolithique » et de laisser aux élèves la possibilité de choisir les enseignements qui les intéressent, ne les pousse-t-on pas à passer d'un enseignement à l'autre, sans rien s'approprier, sans rien approfondir ? Par ailleurs, cette « offre » étant variable, qu'est-ce qui garantira aux élèves la continuité des enseignements qu'ils auront choisis ?
- Ce projet remet en question le principe d'un enseignement disciplinaire. Ainsi, rien ne garantit que l'enseignement des langues anciennes sera dispensé par des professeurs spécialistes. Par ailleurs, la globalisation des enseignements ne permettra plus de déterminer de façon précise quelles heures seront attribuées à telle ou telle discipline. Cette indétermination risque d'accentuer la mise en concurrence des disciplines.

La Conférence des associations de professeurs spécialistes juge hypocrite la justification qui est donnée par le ministère à cette réforme. On supprime des options sous prétexte qu'elles renforceraient « les inégalités et la ségrégation ». Telle est la justification qui a été donnée par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire lors de l'audience qu'elle a accordée à la Conférence en février dernier. Mais ne faudrait-il pas plutôt maintenir les options qui garantissent l'excellence de l'école publique, et faire en sorte que tous les élèves puissent réellement en bénéficier ? La justification avancée par le ministère cache une logique tristement comptable, à savoir la volonté de faire des économies.

La Conférence des associations de professeurs spécialistes tient à souligner qu'elle n'est nullement hostile au principe d'interdisciplinarité. Mais la mise en œuvre d'un enseignement interdisciplinaire suppose deux conditions que la réforme proposée ne garantit pas : premièrement, le maintien des disciplines qui, pour contribuer sérieusement à un enseignement interdisciplinaire, doivent d'abord être reconnues comme telles ; deuxièmement, des moyens alloués à la formation des professeurs et à l'organisation d'un temps de concertation permettant un dialogue entre les disciplines. En tout état de cause, une telle réforme ne peut se faire à moyens constants. Il ne saurait être question d'introduire de l'interdisciplinarité en sacrifiant des heures disciplinaires.

La Conférence des associations des professeurs spécialistes tient à rappeler son attachement indéfectible à :

- un enseignement national, dispensé également à tous les élèves, sur tout le territoire.
- un enseignement disciplinaire qui, seul, permet de dispenser aux élèves des savoirs précis, des méthodes rigoureuses, et un appareillage conceptuel, grâce auxquels ils pourront comprendre le monde.
- un enseignement exigeant des langues, vivantes comme anciennes, qu'on ne saurait réduire à des éléments de communication ou à de vagues connaissances culturelles.

[AFPE \(Association Française des Professeurs d'Espagnol\)](#)

[ANPBSE \(Association Nationales des Professeurs de Biotechnologies Santé-Environnement\)](#)

[APAP \(Association Nationale des Professeurs d'Arts Plastiques\)](#)

[APPEG \(Association des Professeurs d'Economie-Gestion\)](#)

[APFLA-CPL \(Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires\)](#)

[APHG \(Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie\)](#)

[APLettres \(Association des Professeurs de Lettres\)](#)

[APLV \(Association des Professeurs de Langues Vivantes\)](#)

[APPEP \(Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public\)](#)

[APSMS \(Association des Professeurs de Sciences Médico-Sociales\)](#)

[APV \(Associations des Professeurs de Vente et disciplines associées\)](#)

[CNARELA \(Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes\)](#)

[SLNL \(Société des Langues Néo-Latines\)](#)

[UPBM \(Union des Professeurs de Physiologie, Biochimie et Microbiologie\)](#)

[APABAA \(Association des Professeurs Agrégés et Bi-Admissibles à l'Agrégation\)](#)

[SDAU \(Société des Agrégés de l'Université\)](#)

7.8 Syndicats des professeurs – appel à la grève du 26 janvier 2016

Un dossier fouillé est disponible sur le site du SNALC, second syndicat des professeurs de collège et agrégés, opposé à la réforme (avec 16 élus nationaux et 322 élus académiques, il confirme son rang de second syndicat des collèges et lycées derrière le SNES mais loin devant ses autres concurrents (FO, UNSA, SGEN, CGT, SUD))

<https://www.snalc.fr/national/article/1470/>

Et on trouve de nombreux éléments sur les sites des autres syndicats, à commencer par le SNES (premier syndicat de professeurs).

<http://www.snes.edu/Reforme-du-college-et-formation-modalites-d-action.html>

Réforme du collège : appel à la grève le mardi 26 janvier 2016 (publié le 4/12/ 2015)



Malgré 3 journées de grève nationales très suivies dans les collèges, une grande manifestation nationale et de multiples actions dans les établissements notamment à l'occasion des journées de formation, la Ministre persiste dans sa volonté de mettre en œuvre la réforme du collège à la rentrée 2016. De ce fait, elle maintient une situation de blocage qui l'oppose à la majorité des personnels.

Les nombreuses remontées des bilans des journées de « formation à la réforme » qui ont été organisées dans les académies montrent clairement que le refus de cette réforme reste profondément ancré chez les personnels, que les réponses à leurs questions concernant la mise en œuvre concrète sont floues, imprécises ou dilatoires.

Dans le même temps le ministère ouvre des discussions sur « le bilan des réformes du lycée », tout en annonçant qu'elles ne pourraient déboucher que sur d'éventuels ajustements techniques à la marge. Ces réformes ont été conçues selon les mêmes principes que la réforme « collège2016 ». Sans doute est-ce la raison principale pour laquelle le ministère refuse, de fait, d'en faire un bilan sincère et de discuter de modifications profondes, pourtant nécessaires, dans l'organisation du lycée !

L'intersyndicale réaffirme sa détermination à obtenir l'abrogation de la réforme et l'ouverture de discussions pour le collège sur d'autres bases. Elle appelle les personnels à amplifier la mobilisation :

en continuant à s'opposer localement aux formations à la réforme en décidant collectivement de la forme de cette opposition ;

en poursuivant les modalités d'action : refus de toute anticipation de la mise en œuvre de la réforme sous quelque forme que ce soit, motions, lettres aux parents, adresses aux élu-e-s, distribution de la carte pétition au Président de la République...

en faisant, à partir de la réalité des dotations globales horaires (DGH) 2015, la vérité dans les établissements sur les DGH 2016 en préparation qui découlent de la réforme afin de défendre les postes, les conditions de travail des personnels et des élèves et de préparer les interventions sur les évolutions de cette dotation que la réforme impliquerait.

L'intersyndicale (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDP-FO, CGT, CGT enseignement privé, SNALC, SNCL, SIES, CFE-CGC, SUNDEP-Solidaires et SUD), pour monter d'un cran dans la mobilisation, appelle à la construction d'une grève nationale majoritaire le mardi 26 janvier 2016.

Elle appelle les personnels à se réunir en assemblées générales, en heures d'information syndicale pour organiser la mobilisation permettant de créer le rapport de force nécessaire pour gagner.

7.9 Communiqué de la PEEP du 14 avril 2015

Réforme du collège : la PEEP n'est pas convaincue

Depuis 35 ans, les rapports et les propositions pour réformer le collège unique se sont accumulés sans que rien ne change au sein des établissements scolaires, bien au contraire. Des élèves s'y ennuiant alors que d'autres perdent toute motivation, conscients de leurs difficultés. Tout cela dans un climat scolaire loin d'être serein.

La réforme du collège était attendue par les parents qui depuis de nombreuses années observent ce collège qui ne parvient pas à aider les élèves les plus en difficulté.

Si l'apprentissage d'une seconde langue dès la classe de cinquième est une évolution logique dans un environnement plus ouvert sur le monde, cette évolution n'est pas suffisante pour garantir une meilleure maîtrise de la langue à la fin de la scolarité, et dépend fortement du travail fait en amont, au primaire. La PEEP regrette la suppression des sections européennes qui permettaient l'acquisition d'un bon niveau en langue, au profit d'un enseignement pratique interdisciplinaire pour tous. Il semble important qu'une réflexion de fond soit menée sur l'enseignement des langues vivantes en France.

La PEEP accueille favorablement l'introduction d'enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) qui pourraient donner du sens aux apprentissages, les rendant plus concrets. Ces enseignements interdisciplinaires devraient modifier la manière d'aborder des sujets et faire travailler de manière collective les élèves. Ils nous rappellent cependant les « itinéraires de découverte » qui ont beaucoup perdu de leurs objectifs au fil des années. Comment ces enseignements seront-ils coordonnés au sein des établissements ? Comment seront-ils évalués ? Nombre de questions reste sans réponse.

Quant aux langues anciennes qui sont enseignées aux élèves de cinquième de manière optionnelle, la PEEP souhaite rappeler qu'au-delà de tous les clichés, des élèves de tous les niveaux suivent cet enseignement. Ces disciplines s'avèrent d'ailleurs structurantes pour beaucoup de jeunes. Si la PEEP accueille favorablement leur pseudo-maintien au sein des collèges, elle reste néanmoins réservée quant à la baisse du volume horaire de cet enseignement. Il sera d'ailleurs nécessaire d'évaluer l'impact de cette diminution sur les acquis des élèves.

La PEEP n'est pas convaincue par cette réforme qui semble uniformiser encore plus l'enseignement au collège que le personnaliser. Elle sera attentive à la mise en œuvre de la réforme et appelle tous ses responsables à participer aux discussions au sein des établissements.

<http://peep.asso.fr/actu/communiqués-de-presse/>

7.10 Revue des programmes de français

(source : www.reformeducollege.fr)

Pour bien comprendre : avant 2009, les programmes de 1996...

La réforme des programmes de 2009 est déjà née d'un constat, celui de dérives de l'enseignement du Français, dénoncées par de nombreux professeurs, mais aussi par des IGEN (Inspecteurs Généraux de l'Éducation Nationale) comme Patrick Laudet qui rédigea, à la faveur de la sortie de ces programmes de 2009, un très beau texte intitulé : « L'explication de texte littéraire : un exercice à revivifier ». Pourquoi fallait-il « revivifier » l'étude des textes ?

Les "types de discours" contre les richesses du texte

Parce que celle-ci avait sombré dans un formalisme asséchant, ruinant le sens et la portée des textes et faisant périr d'ennui les élèves, condamnés à de perpétuels relevés qui ne menaient nulle part.

Il faut dire que, de 1995 à 2009, on n'a plus étudié de textes : on a étudié des « discours » : tel était le maître mot de ces programmes. « Discours explicatif », « discours descriptif », « discours argumentatif »... L'objet de la lecture et de son analyse n'était plus une œuvre mais un « type de texte ». Dès lors, tout se vaut : pour étudier un texte explicatif, une page d'ouvrage documentaire sur les volcans vaut bien un passage de Jules Verne, et pour l'injonctif, une recette de cuisine ou un poème sont parfaitement équivalents.

La séquence pédagogique : une idée à première vue séduisante...

La seconde grande révolution des programmes des années 90, dans le sillage de la création des IUFM et de la prise du pouvoir par des formateurs à marottes, ç'a été la séquence pédagogique, présentée comme modèle indépassable. Qu'est-ce que la séquence ? Une chose a priori séduisante pour un professeur, mais en réalité souvent calamiteuse dans les salles de classe. Il s'agit de faire concourir tous les domaines du Français (lecture, étude de la langue, écriture) à la réalisation d'un même objectif (généralement une rédaction), liant ainsi étroitement ces domaines afin de « donner du sens aux apprentissages ». L'intention est louable et non dénuée de séduction. Mais l'on sait le lien entre l'enfer et les bonnes intentions.

Les inévitables dérives du décloisonnement forcé

Sur le terrain, l'injonction faite aux professeurs de toujours partir des textes pour étudier des faits de langue a conduit à deux dérives majeures :

- Une instrumentalisation des textes qui dégoûtait les élèves de la lecture. Quelle misère que d'étudier *Les Misérables* pour travailler sur le portrait (de personnages dont jamais l'élève ne connaîtra l'histoire...), les expansions du nom, la connotation des termes et l'emploi de l'imparfait, plutôt que sur la relation de Valjean et Javert, la question de la Rédemption, la capacité pour l'homme de changer, les combats hugoliens... !

- Une totale atomisation des leçons de grammaire, souvent réduites à des remarques erratiques faites au hasard des textes, sans ordre méthodique – quand la grammaire n'était pas limitée à une leçon par séquence, c'est-à-dire 5 ou 6 sur toute une année.

Et l'on a vu se multiplier des comportements ahurissants. Les professeurs, sommés à tout instant de lier textes et études de la langue, inondaient forums et listes de discussion professionnels des demandes du style : "Je cherche un texte avec du subjonctif / des expansions variées / des connecteurs logiques évidents". Hugo, Gudule ou une notice d'aspirateur, qu'importe le flacon pourvu qu'on ait « l'outil de la langue » ! Misère du contenu : misère de l'approche.

Car ajoutons enfin que le relativisme, qui met sur le même plan des textes "littéraires et non littéraires" (citation du projet de programmes en cours), des articles de presse, des textes documentaires, de la littérature de jeunesse, ne peut mener qu'à ces études asséchantes que l'on a dénoncées. Que voulez-vous faire d'autre, sur des textes aussi pauvres, dont le sens n'appelle aucun dévoilement, que de la technique ? Moins le texte est résistant, et plus les professeurs sont réduits à se contenter de relevés sans intérêt – et à ennuyer les élèves !

Les programmes actuels (depuis 2009)

Le retour de la grammaire

À tous ces dangers, les programmes de 2009 avaient opposé nombre de garanties : une liberté pédagogique retrouvée qui permettait de ne plus travailler uniquement en séquences. Le rappel de l'importance de la grammaire qui devait, quel que soit le modèle choisi, faire l'objet d'une

progression méthodique et de véritables leçons. Le Primaire ayant connu semblable réforme et s'étant mis à pratiquer davantage la grammaire, et de façon plus méthodique, on commençait tout juste à voir arriver au collège des élèves ayant quelques bases. Las ! C'en est bientôt fini de ce mince progrès !

La littérature: histoire littéraire et Humanités

Par ailleurs, les programmes de 2009 ont déclaré la fin de la typologie des textes, le retour à une littérature perçue comme partie des Humanités, et, à cette fin, la relégation des textes non-littéraires, et la circonscription de la littérature jeunesse à la lecture personnelle, en dehors de la classe. Un programme chronologique, parallèle au programme d'Histoire, permettait la découverte progressive des grands courants et des œuvres constitutifs de l'Histoire littéraire et d'une culture universelle, sans jamais interdire de faire tous les liens nécessaires avec les racines ou les survivances d'un genre à travers le temps. Ces programmes garantissaient à tous les élèves de France, dans quelque collège qu'ils soient, d'étudier au fil des années les mythes, les romans de chevalerie, le réalisme, le fantastique, le lyrisme, la poésie engagée...

Le projet de réforme du collège : un programme qui renforcerait les inégalités...

La fin de toute perspective d'histoire littéraire & l'introduction du prêt-à-penser

En lieu et place, nous voici désormais avec des entrées purement thématiques, comme dans les années 80 : « se chercher, se construire », « vivre ensemble », « regarder le monde »... (pas tout à fait comme dans les années 80, en fait : les entrées sont ici plus creuses et répétitives.) Il va falloir passer les œuvres à la moulinette de ces thèmes, les faire entrer à toute force dans les bonnes cases. Au lieu que l'étude du texte soit, comme P. Laudet l'appelait de ses vœux, l'occasion d'un déploiement du sens, ce sera celle d'un dévoiement, d'une lecture forcée et réductrice. Un roman comme *Les Misérables* ne sera plus étudié pour lui-même, pour sa puissance épique et lyrique, pour sa capacité à prendre en charge les grandes questions que se pose l'être humain, mais pour illustrer un des thèmes évoqués. Las !

Relativisme culturel et démagogie

Mais surtout – et c'est là une rupture totale avec la tradition humaniste – les futurs programmes ne donnent plus aucune indication de siècles, de mouvements littéraires ni d'œuvres ou d'auteurs à aborder. Exit, Hugo, Voltaire, La Fontaine, Molière, Camus ! Les voilà remplacés par de simples « types d'œuvres littéraires et non-littéraires, donnés à titre indicatif », où l'on voit se côtoyer épopées, documentaires, récits, presse, bande dessinée, films, théâtre, comics et « fictions audiovisuelles » (comprendre « séries TV », comme c'était écrit textuellement dans la première version des programmes, sans vergogne). Revoilà le relativisme, plus violent que jamais, qui met sur le même pied Marivaux et Titeuf, Tolkien et un épisode de *Game of Thrones*.

Pourquoi ce grand retour du relativisme ? Parce que nous retrouvons dans ces programmes la typologie des textes en lieu et place de la littérature. La mention « types de discours » apparaît 5 fois dans des programmes de Français réduits à quelques pages. Dans le même temps, on voit revenir le dogme de la séquence et la fin de la liberté pédagogique. Nous retrouvons donc tous les éléments qui ont déjà provoqué la catastrophe précédente, accentués encore par une approche thématique des œuvres. Le souci de transmission d'une culture commune et, à travers elle, d'un monde commun, la foi en la puissance de classiques, en leur capacité à instituer l'Homme, tout cela semble avoir déserté les concepteurs de ces nouveaux programmes qui font de l'étude des textes un simple moyen de travailler des compétences purement utilitaires.

La grammaire mise en pièces ?

La grammaire, quant à elle, est réduite à un simple outil de communication. Il n'est plus question de donner à comprendre la langue comme système cohérent (il ne faudrait même plus enseigner les conjugaisons à toutes les personnes), donnant ainsi accès à une syntaxe juste et précise, ni de développer le raisonnement par les concepts grammaticaux. On se contente désormais du strict nécessaire pour écrire à peu près sans (trop de) fautes. Les apports de la grammaire à la construction de la pensée et de la langue sont niés purement et simplement. Pour compenser cet appauvrissement, on introduit au collège, auprès d'enfants de 11 à 15 ans, des notions issues de la recherche universitaire la plus pointue : thème et prédicat, différence (subtile) entre connecteurs et indicateurs de temps et de lieu, théories de l'énonciation... Ces notions si complexes que bien des professeurs ne les maîtrisent pas paraissent soudain plus urgentes à enseigner que la conjugaison du passé simple à toutes les personnes. En deux mots, on diminue ce qui est nécessaire à l'intégration d'une syntaxe précise permettant de mieux lire et mieux écrire, et l'on alourdit les programmes de notions d'une complexité ahurissante. Enfin, destinée à n'être plus étudiée qu'au sein de séquences, la grammaire court à nouveau le risque d'être à nouveau abordée sans cette progression rigoureuse qui seule permet de mieux éclairer les notions au fur et à mesure qu'on les introduit. De toute façon, en limitant à environ 20% des heures de Français le temps dévolu à l'enseignement de la grammaire, le projet de programme prétend diminuer de façon drastique l'étude de la langue, qui occupe chez bien des professeurs consciencieux 40 à 50% du volume horaire : moitié littérature, moitié grammaire, ça paraît équitable. On voit mal comment quelque progrès pourrait résulter de ces coupes franches.

L'inquiétante dilution du programme sur les 3 années du cycle 4...

Dans le même temps, l'organisation rigoureuse des programmes année par année cède le pas à une organisation par cycles de trois ans. Les professeurs seront libres de répartir comme ils le souhaitent les points au programme au fil de ces trois années. Ainsi, si un établissement décide de traiter des Lumières et des relations logiques dans la phrase en 4e, par souci de cohérence avec le programme d'Histoire, et qu'un autre préfère aborder ces points en 3e, en lien avec le thème « dénoncer la société », un élève qui déménage de l'un à l'autre en cours de scolarité pourrait ne jamais rencontrer ces points. En tout état de cause, c'est une désorganisation complète des apprentissages. Entre cette « autonomie des établissements » et le relativisme instauré dans le choix des œuvres, on peut se poser des questions sur le caractère national du programme et la différence de contenu entre un collège de Seine-Saint-Denis et un bon établissement parisien.

Pour conclure

Sans parler des heures prises sur l'enseignement disciplinaires pour la mise en place des EPI, qui pénaliseront au premier chef les élèves en difficulté, gageons qu'à réintroduire ce qui avait déjà produit des effets toxiques sur l'enseignement du Français, à savoir l'enseignement en séquences et la typologie des textes, à discréditer ainsi la grammaire et à décréter un total relativisme dans les objets étudiés en classe, à renvoyer enfin les établissements à leur autonomie sous couvert de cycles, cette réforme du collège contribuera davantage à creuser les inégalités qu'à les combler.

7.11 Revue des programmes d'histoire-géographie

(source : www.reformeducollege.fr)

Le projet de programme d'Histoire-Géographie prévoit un découpage annuel, contrairement aux projets des autres disciplines.

Outre les connaissances, le programme vise à développer les compétences des élèves dans les domaines suivants :

- se repérer dans le temps : construire des repères historiques
- se repérer dans l'espace : construire des repères géographiques
- raisonner, justifier une démarche et les choix effectués
- s'informer dans le monde du numérique,
- analyser et comprendre un document,
- pratiquer différents langages en histoire-géographie,
- coopérer et mutualiser.

Pour chaque thème, le projet de programme précise, outre les contenus à enseigner, les démarches à mettre en oeuvre (par exemple, mener une étude de cas avant de mettre cette étude en perspective), les outils et supports (par exemple, exploiter des cartes et réaliser des croquis).

Le projet de programme d'Histoire

En cycle 3, les élèves apprennent à distinguer l'Histoire et la fiction, à s'interroger sur le passé, à construire des repères historiques communs et non-exhaustifs afin de comprendre le monde actuel. L'Histoire a aussi pour finalité le travail de mémoire, consolide les valeurs républicaines et le « vivre ensemble ».

En cycle 4, il s'agit de poursuivre le travail effectué en cycle 3 en étudiant des moments forts et des traits marquants, sans prétendre construire un récit continu ; les élèves travaillent sur les sources historiques et les relient à un contexte, ils exposent leurs connaissances à l'oral et à l'écrit. La démarche chronologique est affirmée.

Le découpage chronologique du programme d'Histoire ne connaît pas de bouleversements majeurs.

Le projet de programme demande aux enseignants de travailler selon les démarches et les orientations historiographiques qu'ils jugent pertinentes, et de trouver un équilibre "entre compétences et connaissances, sans excès d'érudition".

Il incite à mener des approches interdisciplinaires, dans le cadre des EPI ou en dehors.

Le projet de programme de Géographie

Le programme du cycle 3 est centré sur la notion d' « habiter » (comme dans le programme actuel) : les élèves travaillent, à partir de cas concrets, sur l'organisation des espaces variés (une métropole, les littoraux, le monde) à toutes les échelles et sur les pratiques des humains dans ces espaces. Dans chaque thème, le programme invite à poursuivre la réflexion sur les enjeux liés au développement durable des territoires.

En cycle 4, le programme vise à aider les élèves à comprendre les enjeux du monde actuel. La notion de développement soutenable et la mondialisation sous-tendent là encore tous les thèmes. Les thématiques étudiées sont assez proches de celles des programmes actuels.

Les élèves construisent un raisonnement géographique, réalisent des croquis et des schémas. La démarche repose sur l'étude concrète de territoires (études de cas) que l'on met ensuite en perspective.

Comme dans le programme d'Histoire, tous les sujets sont obligatoires. Devant l'ampleur des sujets traités, les professeurs sont incités à faire des choix afin de rendre l'étude compréhensible aux élèves. Le programme encourage aussi les professeurs à engager "de nombreuses activités de type projet."

Analyse succincte

Contrairement aux programmes actuels, le projet ne liste pas, pour chaque thème, les capacités (qui sont des déclinaisons des grandes compétences) et les repères (chronologiques et géographiques) que les élèves doivent maîtriser à la fin de l'étude du thème. Les capacités sont citées en début de programme, à charge pour les enseignants de les répartir au cours du cycle pour chaque niveau de classe, en prévoyant une progressivité des apprentissages d'une classe à l'autre et à l'intérieur d'une même année scolaire. Cela nécessitera un travail d'équipe finement coordonné, ce qui n'est pas toujours facile quand ces équipes sont nombreuses, peu stables, et ne disposent pas de créneau de concertation commun prévu à l'emploi du temps. Quant aux repères, aucune liste explicite n'apparaît dans le projet de programme.

Le projet de programme pointe dans une rubrique "Croisements entre enseignements" les sujets qui se prêtent à une approche interdisciplinaire, éventuellement dans le cadre des EPI et des parcours (Parcours citoyen, Parcours d'Education artistique et culturelle, Parcours Avenir).

A noter, la difficulté pour l'Histoire-Géographie de participer à l'EPI Langues et cultures de l'Antiquité car l'Antiquité est étudiée en 6e... le seul niveau pour lequel il n'est pas prévu d'EPI. Le projet de programme propose un croisement entre l'Histoire et les Langues anciennes en 5e, autour du thème "Chrétientés et Islam". Il s'agirait de travailler sur des documents latins et grecs du Moyen-Age (des chroniques notamment). Des enseignants de Français, dont la matière contribuerait à cet EPI, signalent que le latin de l'Antiquité (celui qu'ils enseignent actuellement) n'est pas le latin médiéval. De plus, faire étudier à des élèves de 5e des textes médiévaux dans des langues qu'ils n'ont encore jamais étudiées paraît peu réaliste et peu productif. Il faudrait alors se limiter à l'étude de la culture médiévale en travaillant à partir de traductions, ce qui ne semble pas être la vocation d'un EPI intitulé Langues et cultures de l'Antiquité.

7.12 Revue des programmes de mathématiques

(source : www.reformeducollege.fr)

Analyse

Les programmes sont nettement plus vagues que les précédents, cela va donc être à chacun d'adapter les exigences à ses élèves en fonction de l'interprétation personnelle qu'il en fait.

Concernant les ambitions affichées, les compétences suivantes sont citées :

- Conjecturer, confronter des idées, argumenter, démontrer pour valider ou réfuter une affirmation
- Percevoir le rôle de la démonstration comme moyen de validation d'un énoncé
- Distinguer un résultat de portée générale d'un cas particulier éventuellement observé sur une figure

La géométrie plane était le moyen privilégié de réaliser et améliorer ces compétences. Qu'est-ce qui est concrètement attendu sur ce plan là ?

Concernant la programmation,

- Y aura-t-il un langage de programmation imposé ?
- Comment et quand y seront formés les professeurs ?
- Sur quels supports s'enseignera la programmation (ordinateurs en salle informatique, tablettes, ...) ? Qui fournira et entretiendra ce matériel ?
- Y aura-t-il un dédoublement prévu pour permettre cet enseignement en plus petits groupes ? (pour l'instant, cela n'apparaît pas dans les projets d'horaires Et les mathématiques ne faisant pas partie des priorités de la circulaire pour l'utilisation de la

marque, il est probable que leur enseignement ne bénéficiera pas de demi-groupes, ni pour l'accompagnement personnalisé, ni pour les TP permettant l'apprentissage de la programmation)

Concernant la suite du cursus des élèves, qui dès 2017 se retrouveront en lycée, comment est prévu l'enchaînement ? Les programmes actuels s'appuient sur des connaissances en calcul (divisions, racines, puissances, calcul littéral) et géométrie qui ne seront plus enseignées systématiquement à tous les collégiens.

Concernant les EPI, les exemples donnés sont très pauvres en intérêt mathématique. Il s'agit de réinvestir des notions du cycle 3 sous forme d'outils au service d'autres projets. Sera-t-il possible de mettre en place des projets plus ambitieux ? Quel cadre pourra permettre la nécessaire préparation et mise au point de tels projets ? (Cette question est cruciale, sachant que les équipes pédagogiques ne sont définitivement connues qu'en septembre, et qu'un gros travail de préparation va également être nécessaire pour enseigner un programme qui change sur tous les niveaux du collège en même temps, avec un quart de nouveautés.) Si faire des mathématiques niveau cycle 4 dans le cadre des EPI n'est pas réaliste, sera-t-il envisageable de ne pas participer aux EPI ?

Contenus

<p>Ajouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Algorithmique <ul style="list-style-type: none"> ○ Notion de variable informatique. ○ Séquences d'instruction, boucles, instructions conditionnelles. ○ Reconstituer la logique algorithmique d'un programme. • Programmation <ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion d'événements déclenchés par le clavier, la souris, etc. ○ Échange de messages entre objets, événements liés au déplacement d'un objet, clonage d'un objet. ○ Documenter et partager ses programmes. ○ Programmer des applications ludiques (labyrinthes, pong, bataille navale, nim, tic tac toe...). • Géométrie • Retour des transformations géométriques (rotation/translation/homothétie) • Cas d'égalité des triangles / notion de triangles semblables • Arithmétique : nombres premiers • Statistiques : histogrammes de largeur non constante 	<p>Suppression :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en géométrie plane, <ul style="list-style-type: none"> ○ de la distance d'un point à un cercle (seule une approche est faite en cycle 3), ○ des tangentes, ○ des angles inscrits/au centre, ○ des théorèmes des milieux, ○ des relations entre triangle rectangle et cercle, ○ des cercles circonscrits et cercles inscrits, ○ des angles opposés par le sommet, complémentaires, supplémentaires, alternes/internes, correspondants, ○ des propriétés des polygones réguliers, ○ des bissectrices et des médianes ; • en géométrie dans l'espace, <ul style="list-style-type: none"> ○ des formules de calcul de volume, d'aire, de hauteur des prismes droits, et du calcul de l'aire des surfaces des autres solides, ○ des sections planes (seulement citées comme outil pour développer la vision dans l'espace, en utilisant un logiciel de géométrie) ; • en arithmétique, <ul style="list-style-type: none"> ○ la technique opératoire de la division par un nombre décimal,
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> ○ les calculs avec les racines carrées (les carrés parfaits sont à connaître, il n'y a plus de calculs sur les radicaux), ○ sur les puissances, seuls des calculs numériques simples sont mentionnés, ○ le Plus Grand Commun Diviseur ; • en algèbre, • des systèmes de deux équations à deux inconnues ; • en gestion de données, • des quartiles, • des moyennes pondérées ; • en grandeur et mesures, • des changements d'unités, • de la conversion de grandeurs composées.
--	---

Avis

L'Académie des sciences s'inquiète surtout du manque d'ambition et de la perte significative de contenu. Les mathématiques semblent isolées des autres sciences et ont même perdu presque entièrement ce qui fait leur substance : la capacité de démontrer ce qu'on y affirme.

Le Groupe de Réflexion Interdisciplinaire sur les Programmes (GRIP) souligne l'écart entre les ambitions annoncées par ce programme et le peu de points finalement abordés.

Dans ses "Quelques remarques sur les programmes", Rudolf Bkouche explique, en s'appuyant sur des exemples précis et détaillés, en quoi ces programmes sont composés d'éléments épars, manquant de structures directrices cohérentes qui seules permettent sur le long terme la vraie compréhension et la maîtrise des notions abordées. En effet, ces programmes se concentrent sur une liste de compétences, au service desquelles sont mises les connaissances mathématiques, comme si l'objectif de l'instruction des élèves était seulement de les rendre capables d'exécuter des savoir-faire techniques.

7.13 Revue des programmes de sciences de la vie et de la terre

(source : www.reformeducollege.fr)

La 6e sera intégrée au cycle 3 (CM1/CM2/6e), ce qui nécessitera d'élaborer une progression sur trois ans avec tous les professeurs de toutes les écoles de secteur.

En 6e, il y a actuellement 1h30 de Techno et 1h30 de SVT dont 30 min en groupes à effectifs allégés, avec 20 élèves maximum, permettant les manipulations et l'apprentissage d'outils tels que la loupe binoculaire ou le microscope.

Il y aura après la réforme du collège 4h de « sciences ». L'organisation de ces quatre heures n'est pas encore précisée... Peut-être 1h30 de SVT, 1h30 de techno et 1h de SPC, discipline aujourd'hui

absente en 6e. Ou bien ces 4h globalisées de sciences pourraient être une incitation forte à pratiquer l'EIST, Enseignement Intégré de Science et Technologie. Un seul professeur pour les SVT, la Technologie et les SPC (circulaire n° 2011-089 du 14-6-2011). L'EIST a été testé dans quelques établissements (53 établissements sur les 7100 collèges public de France en 2010-2011, impliquant au plus quatre classes chacun) avec des enseignants volontaires, des groupes réduits et des heures de concertation, un minimum pour que l'enseignant se renseigne un peu sur une discipline qu'il ne maîtrise pas. Les retours sont mitigés, certains enseignants sont ravis, d'autres ont rapidement abandonné, et globalement, les évaluations montrent que les élèves n'en sortent ni pires ni meilleurs. Pas une révolution, donc.

Cet EIST pourrait donc être progressivement généralisé, c'est-à-dire qu'un professeur de SVT à qui on a demandé de passer un concours difficile pour pouvoir enseigner la biologie et la géologie serait soudainement apte à enseigner aussi la physique, la chimie et la technologie. Il n'y a par ailleurs aucune garantie que les groupes à effectifs allégés soient conservés en sciences, sans lesquels on ne peut espérer réaliser un apprentissage efficace de la méthodologie nécessaire aux SVT (loupe binoculaire, microscope, dessin d'observation, graphiques, manipulations...).

D'où un projet de programme mixte en 6e, associant SVT et Techno dans des intitulés aussi surprenants que « Diversité et unité du vivant et des matériaux ». Quant aux notions de SVT « pures », elles sont réduites à peu de choses, la classification des êtres vivants étant abandonnée à l'école primaire (notion pourtant complexe et à remettre à jour très régulièrement pour aborder l'évolution de façon sereine sans craindre les attaques évolutionnistes en vogue...). La biologie animale a complètement disparu du programme, bien qu'elle soit très appréciée par les élèves de 6e.

Les trois niveaux de 5e, 4e et 3e sont intégrés dans le cycle 4. Le contenu scientifique des programmes ne change guère par rapport à l'actuel.